# PROTECTION RAPPROCHÉE DU MASSIF FORESTIER DU FIUM'ORBU



Brûlages dirigés réalisés sur POGGIO di NAZZA. PRMF FIUM'ORBU – « TAORIA »











# PROTECTION RAPPROCHÉE DU MASSIF FORESTIER DU FIUM'ORBU

1.	CONTEXTE	5
2.	PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE	<u>6</u>
2.1.	Limites	6
2.1.	Limites	<u>u</u>
2.2.	Le relief	<u>6</u>
2.3.	Le climat	6
2.3		_
2.3	3.2 Précipitations	<u>7</u>
2.3	3.3 Le régime thermique	<u>7</u>
2.3	3.4 Le régime anémométrique	<u>8</u>
2.3	3.5 L'humidité	<u>8</u>
2.3	3.6 Conclusion	<u>8</u>
2.4.	Les zones météorologiques feux de forêts	<u>9</u>
2.5.	Les voies de communication	10
•		10
2.6.	Les formations végétales	
2.6		·
	<ul> <li>6.2 Les pelouses et landes montagnardes</li> <li>6.3 Les zones d'intérêt écologique : ZNIEFF, ZICO, ZSC et Na</li> </ul>	
	PROBLÉMATIQUE INCENDIE	
3.1.	Évaluation de l'aléa incendie sur la zone d'étude	<u>13</u>
3.2.	Départs de feux	<u>13</u>
3.2	1	
	2.2 Typologie des feux de forêt	
	2.3 Classement du risque feu de forêt par groupe horaire	
_	2.4 La saison des feux	
3.2	2.5 Analyse des causes	
3.3.	Grands incendies	15
	3.1 Historique ancien	
3.3	3.2 Historique récent	<u>16</u>
3.4.	Analyse	<u>17</u>
4	ENJEUX	17
т.		
4.1.	Enjeux de sécurité civile	<u>17</u>
4.2.	Enjeux forestiers	<u>18</u>
4.3	Autres enjeux « environnementaux »	18

5.	MOYENS DE LUTTE TERRESTRES DISPONIBLES	<u>18</u>
6.	DISPOSITIFS POMPIERS (OPO 2020)	<u>18</u>
7.	EQUIPEMENTS DFCI EXISTANTS	<u>20</u>
7.1.	Coupures de combustible	<u>20</u>
7.2.	Pistes	<u>20</u>
7.3.	Points d'eau	21
7.4.	Les zones de poser pour hélicoptère (DZ)	
8.	ANALYSES ET RÉPONSES DES SCÉNARII DE FEUX ATTENDUS	<u>21</u>
8.1.	Scénarii des feux attendus	<u>21</u>
8.		
_	.2 Scenarii à l'EST de la zone d'étude	
8.		
8.	.4 Scenarii à l'intérieur de la zone d'étude	<u>22</u>
8.2.	Objectifs de la PRMF: réponses aux scénarii de feux attendus	<u>22</u>
8.2		
8.2	2.2 Réponses à l'EST de la zone d'étude	<u>23</u>
8.2	2.3 Réponses à l'OUEST de la zone d'étude	<u>23</u>
8.2	2.4 Réponses à l'intérieur de la zone d'étude	<u>24</u>
9.	MESURES PRÉCONISÉES EN PRMF	<u>25</u>
9.1.	Protection du massif forestier (DFCI)	<u>25</u>
9.	.1 Coupures de combustible	<u>25</u>
9.	.2 Pistes	<u>25</u>
9.		
9.	1 1 \ /	
	.5 Mise en auto résistance des peuplements forestiers	
	Mesures de favorisation des feuillus et en particulier de la hêtraie	
9.	.7 Identification de lignes d'allumage et des zones de réduction de combustible en appui de la hêtraie	
9.2.	Protection des personnes (DPCI)	28
9.	•	
	2.2 Mise à jour et diffusion de la carte du risque	
9.	J	
	2.4 DPCI sur le site de baignade du pont d'Ania	
9.	2.5 DPCI aux bergeries de Bianca	
9.	2.6 Le débroussaillement légal	
10.	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	<u>31</u>
10.1	La maîtrise d'ouvrage	<u>31</u>
10.2	La maîtrise d'œuvre	<u>31</u>
10.2		2.2

11. PI	RIORITÉS DE MISE EN ŒUVRE31
11.1.	Indispensables (priorité 1)31
11.2.	Souhaitables (priorité 2)32
<b>12.</b> TA	ABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR COMMUNE32
12.1.	Lugo di Nazza32
12.2.	Poggio di Nazza32
12.3.	Isolaccio di Fium'Orbu32
12.4.	San Gavino di Fium'Orbu33
12.5.	Serra di Fium'Orbu33
13. C	ARTOGRAPHIE ET ANNEXES34
13.1.	CR des réunions du Groupe de Travail Technique
13.2.	Forêt relevant du régime forestier
13.3.	Zones d'intérêt écologique : ZICO, ZSC, ZNIEFF
13.4.	Périphérie de la zone d'étude
13.5.	Pression incendiaire 2004-2011 (PPFENI II)
13.6.	Grands Incendies
13.7.	Equipements DFCI et DPCI existants et prévus à la PRMF
14. G	LOSSAIRES34

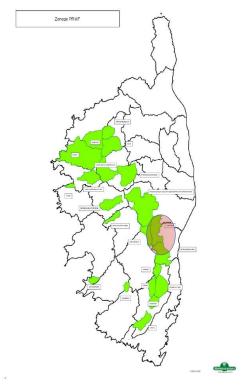
# 1. Contexte

Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels Contre les Incendies en Corse (PPFENI), intègre la notion de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers. La PRMF est une méthode d'aménagement, concernant des massifs à forts enjeux patrimoniaux ou bien encore à fort intérêt paysager, écologique ou économique. Afin d'essayer de protéger ces sites, il est nécessaire dans le cadre d'une gestion préventive, de débroussailler, d'entretenir régulièrement et d'équiper ces massifs. Cela passe par un maillage d'aménagements beaucoup plus dense que celui retenu dans les Plans Locaux de Prévention des Incendies (PLPI, ex PIDAF).

Le caractère patrimonial ou bien l'intérêt paysager de ces massifs, entraîne une fréquentation croissante de ce milieu. Dès lors, les enjeux environnementaux sont doublés d'enjeux non moins importants de protection des vies humaines et de sécurité civile. Nous proposerons donc également l'application des mesures réglementaires possibles et la création d'ouvrages orientés vers la protection du public fréquentant le massif.

Le travail d'analyse de l'existant puis de synthèse et de propositions est réalisé sous la direction du Groupe de Travail Technique DFCI (GTT), regroupant le SIS, la DDTM, l'ONF, Service forêts et Incendies de la CdC (ForSap 2B) et l'OEC, en lien avec les élus locaux.

La présente étude concerne le massif du Fium'Orbu. Elle est incluse dans le territoire du PLPI Ghisoni et elle touche à l'ouest la PRMF Vizzavona-Ghisoni ainsi que la PRMF Saint'Antone, et au sud la PRMF Tova Solaro Chisa. Les propositions d'ouvrages issues de ces études sont donc déjà validées et ne seront pas réétudiés dans le cadre de cette étude. Les propositions d'aménagement la concernant seront néanmoins portées sur la cartographie de la PRMF.



# 2. Présentation de la zone d'étude

### 2.1. Limites

La zone d'étude, situé au cœur du Parc Naturel Régional de Corse, touche le territoire de 5 communes : Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Isolaccio di Fium'Orbu, San Gavino di Fium'Orbu et Serra di Fium'Orbu, pour une surface totale de 7 535 ha. Elle couvre la forêt territoriale de Pietra Piana, la forêt territoriale de Fiumorbu, les forêts communales de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza et Isolaccio di Fium'Orbu ainsi que des forêts privées, essentiellement situées sur l'EST de la zone.

Le périmètre de l'étude est naturellement matérialisé par :

- Au Nord: la Punta Kyrie-Eleison, la Punta d'Uccello et le village de Lugo di Nazza.
- A l'Est: la D44 entre Lugo di Nazza et San Gavino di Fium'Orbu, puis la D945 entre San Gavinu et Ania (Murciconi), puis le ravin de Sambuchelli.
- Au Sud: la punta di Quarcio Grosso, la Bocca di Minagoli, Corbaja, Bocca di Juva, Punta di Juva, Pietra Etierata, Serra Piana, Punta di Monte Sordu et Punta di u Faiu.
- A l'Ouest: la ligne de crête passant par Monte Formicula, Punta Bianca, Punta Mozza, Punta dei Fai Bruciati, Bocca di Laparo, Punta di Campolongo, Bocca di Raparo, Punta di Latuncellu, Punta di Campitellu, Punta Cappella, Punta di U Prati, Punta di Montelatelli, Punta di Taoria et Punta Bronco.

### 2.2. Le relief

Le secteur d'étude est composé par plusieurs petites vallées boisées très encaissées, sculptées par de nombreux cours d'eau et séparées par plusieurs petites chaînes montagneuses. Les dénivelés sur le secteur sont importants, le point le plus bas est à 329 m, dans le ravin de Sambuchelli et le sommet le plus haut est Punta Cappella à 2 041 m.

#### 2.3. Le climat

#### 2.3.1 Introduction

Compte tenu du faible nombre de données spécifiques pour la zone d'étude, on ne pourra faire qu'une extrapolation des données disponibles pour le secteur géographique de la plaine (Station d'Alistro e Solenzara). On se limitera donc à ne donner que les grandes orientations météorologiques.

Le climat est de type méditerranéen, mais avec de très grandes variations selon l'altitude, l'exposition, les vents.

Le climat est méditerranéen de montagne en altitude et principalement dans sa partie nord, et de type méditerranéen dans sa partie basse. De très grandes variations sont possibles selon l'altitude, l'exposition, les vents.

En particulier la différence est très marquée entre les versants: l'adret (a sulana) est chaud et ensoleillé, l'ubac (l'umbria) est froid et humide.

Depuis la pinède maritime du bas jusqu'aux pelouses subalpines des sommets, les différences climatiques sont très importantes.

La neige est abondante en hiver dans les parties hautes de la forêt.

Les pluies sont irrégulièrement reparties et peuvent être violentes.

# 2.3.2 Précipitations

Le climat est de type méso méditerranéen, avec deux mois secs au sens de Gaussen.

Le régime pluviométrique est très influencé par le relief et par l'exposition.

.

Les grandes tendances du régime pluviométrique sont résumées par le tableau suivant :

	Type 1	Type 2	Type 3
	Altitude à 400 m	400 m à 800 m	800 m à 1 400 m
Pluviométrie	600 à 800 mm	800 à 1 200 mm	1200 à 1 500 mm
moyennes (mm)			
Nombre annuel			
moyen de jours			
pluvieux:			
≥ 1 mm	60 à 80	75 à 85	85 à 95
≥ 10 mm	20 à 30	25 à 35	35 à 45
≥ 20 mm	7 à 12	10 à 15	15 à 25
≥ 50 mm	0,5 à 1,5	1,5 à 2,5	2,5 à 5

Tableau 1 : régime pluviométrique

Le relief influence donc fortement la quantité et la durée des pluies. L'orientation au sein des vallées est aussi un facteur d'influence sur la quantité annuelle moyenne. La variabilité de la pluviosité est importante d'une année sur l'autre.

On observe de fortes précipitations de novembre à avril. L'intensité de ces précipitations caractérise le régime pluviométrique du bassin méditerranéen et en particulier celui de la Corse. Celles-ci sont à l'origine de crues violentes, très souvent dévastatrices et cause d'inondations. Ces pluies sont prédominantes au cours des mois d'automne. La période de sécheresse est courte par rapport au littoral, seulement 3 ou 4 mois par an (de mai à septembre), contre 6 en plaine.

Les orages fréquents génèrent des impacts de foudre à l'origine d'un nombre important de départs de feux.

# 2.3.3 Le régime thermique

La température moyenne annuelle est fonction de l'altitude, avec une décroissance de l'ordre de 0,5 °C par 100 m d'altitude.

Les températures sont soumises à des amplitudes qui sont fortement influencées par l'altitude mais aussi par un certain nombre de caractéristiques géographiques (topographie, orientation, type du sol, couverture végétale...).

Le mois le plus froid est le mois de janvier. C'est en général au cours de la première décade de janvier et de la seconde décade de février que les moyennes des températures sont les plus basses.

Le mois le plus chaud est le mois d'août. Les moyennes de températures les plus élevées sont observées entre la deuxième décade de juillet et la première d'août.

L'amplitude moyenne la plus faible est observée en hiver et la plus forte se produit en été, et cela quelle que soit l'altitude.

# 2.3.4Le régime anémométrique

Les vents forts (> à 29 km/h soit 8 m/s) sont orientés principalement Ouest à Sud-Ouest avec une composante tout de même notable de vents orientés Est (notamment l'hiver). Plutôt Nord pour la station d'Alistro.

Le relief accidenté et les vallées marquées influencent ensuite énormément l'écoulement du vent.

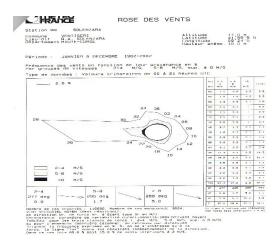




Figure1 : Station de Solenzara

Figure 2: Station d'Alistro

Sur ce secteur, les régimes de brises thermiques, comme dans toutes les vallées, ont des effets non négligeables sur l'aérologie locale. Ces brises sont à prendre en considération lors de la propagation des incendies, car elles représentent, combinées avec le relief, un autre facteur de l'orientation des axes de progression des feux.

L'effet de foehn est aussi remarquable sur la côte orientale par vent d'ouest, avec des températures pouvant dépasser les 35 °C et l'hygrométrie pouvant descendre à moins de 20 %.

#### 2.3.5 L'humidité

La saison estivale est marquée par une hygrométrie peu élevée, de jour comme de nuit et un déficit hydrique important, qui caractérise le climat Méditerranéen. Ces deux facteurs donnent par conséquent des valeurs de teneur en eau de la végétation assez basses.

## 2.3.6 Conclusion

Le climat est de type meso méditerranéen avec deux mois secs (Gaussen), mais avec de très grandes variations selon l'altitude, l'exposition, les vents.

La saison estivale est marquée par un déficit hydrique important, qui caractérise le climat méditerranéen.

Le régime anémométrique renforce le risque incendie sur ce secteur particulièrement boisé et au relief tourmenté.

La conséquence principale du climat est un régime torrentiel de cours d'eau.

La foudre sur le secteur est à l'origine d'un nombre important de départs de feux (16 %).

# 2.4. Les zones météorologiques feux de forêts

Le territoire de la PRMF Fium'Orbu s'étend sur la zone météo 216. Le risque enregistré sur les derniers 15 ans (2003-2017) sur la zone, montre un nombre faible de jours/an avec un risque sévère (S) ou supérieur (T; E).

Zone météo et mois	F	L	М	S	Т	E	S+T+E	Moyenne jours/an S+T+E
216 (15 ans)	169	298	267	196	53	1	250	17
juin	19	46	41	10			10	1
juillet	39	89	100	62	21		83	6
août	43	78	74	90	24	1	115	8
septembre	68	84	47	34	8		42	3
octobre		1	5				0	0

Le niveau de mobilisation des services de secours dépend de la définition quotidienne du niveau de risque d'incendie dans les différentes zones du département (8 zones). Le niveau de risque est apprécié par le danger météorologique défini quotidiennement par les services de Météo France selon une échelle de danger incendie, qui constitue le critère d'appréciation principal.

Danger Météo	Code couleur
Faible (F)	Bleu
Léger (L)	Vert
Modéré (M)	Jaune
Sévère (S)	Orange
Très sévère (T)	Rouge
Exceptionnel (E)	Noir



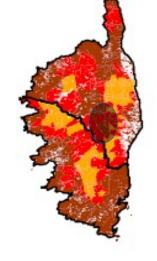


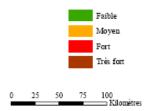
Statistiques Prométhée (Période 1995 - 2011) Danger estival d'incendie

Croisement : Nombre de feux d'été (du 15/06 au 15/10) (Données Prométhée lissées 1995 - 2011)

X
Prévision du danger météorologique d'incendie par zone (Données Météo-France Sud-Est)
(Nombre de jour à risque S et T par an - Période de prévision : juin à octobre de 1995 à 2011)

Danger Météo Nb feux d'eté	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Faible	Faible	Faible	Moyen	Fort
Moyen	Faible	Moyen	Fort	Fort
Moyen Fort	Moyen	Fort	Très fort	Très fort
Très fort	Fort	Très fort	Très fort	Très fort





La carte ci-dessus, montre l'analyse statistique du danger estival d'incendie sur la période 1995 à 2011. La zone d'étude présente un risque moyen dans la presque totalité du territoire.

### 2.5. Les voies de communication

Le territoire de la PRMF Fium'Orbu est desservi par une route départementale (D445) et par deux pistes. La piste d'Alzolu dessert des propriétés privées, la forêt communale d'Isulacciu et la forêt territoriale du Fium'Orbu en partant d'Isolaccio di Fium'Orbu, la piste d'Ania sur Serra di Fium'Orbu et la D445 sur San Gavino di Fium'Orbu, parcourent le secteur sud de la PRMF constitué essentiellement par des forêts privées et la forêt territoriale du Fiumorbu.

L'état des lieux fourni par l'ONF, fait apparaître par ailleurs un réseau dense de pistes forestières de 35,2 Km : 24,8 km en forêt territoriale et 12 km en forêt communale (voir paragraphe 6.2).

# 2.6. Les formations végétales

Type de végétation dans la zone d'étude: 2 803,16 ha de Forêt fermée feuillus 2 764,47 ha de Forêt fermée conifères 1 067,27 ha de Forêt fermée mixte 889,5 ha de Lande 179,92 ha de Forêt ouverte feuillus 107,99 ha de Forêt ouverte mixte 104,11 ha de Forêt ouverte conifères 57,7 ha d'Autre 18,43 ha de Formation herbacée 5,54 ha de Vergers

#### 2.6.1 Les zones forestières

Les zones forestières occupent une surface très importante sur ce territoire qui comprend 5 177 ha de forêts soumises. Ces forêts largement desservies par un réseau de pistes, représentent un véritable secteur économique dans cette région.

Total forêts relevant du régime forestier	5 177 ha
Forêt Communale de Isolaccio di Fium'Orbu	256 ha
Forêt Territoriale du Fium'Orbu	3 152 ha
Forêt Territoriale de Pietrapiana	1 322 ha
Forêt Communale de Poggio Di Nazza	447 ha

Tableau 2 : forêts relevant du régime forestier sur le secteur d'étude (voir carte 12.2)

Le haut Fium'Orbu contrairement à d'autres régions du département (Ghisoni par exemple), n'est pas soumise aux passages répétés de grands incendies qui à la fois, appauvrit le couvert végétal et favorise l'érosion de la couche arable des sols. La plupart des grands incendies datent des années 1940.

En dehors des zones de montagne qui étaient des estives, les coteaux du Fium'Orbu ne sont traditionnellement utilisés que pour le pastoralisme et pour les cochons. La forêt s'y régénère naturellement et gagne du terrain sur les zones anciennement agricoles.

# 2.6.2Les pelouses et landes montagnardes

Dans les crêtes entre le Fium'Orbu et le Taravo des formations à pelouses et landes montagnardes sont présentes et laissent parfois la place à la hêtraie qui est en expansion sur ces territoires. Elle recolonise peu à peu les anciennes estives.

Si la hêtraie, à condition qu'elle ne soit pas trop dégradée, constitue un atout important contre les incendies estivaux étant très peu combustible, les landes et les pelouses au contraire représentent des couloirs de passage de feu à propagation rapide et dynamique entre les deux versant (voir feu de Palneca).

# 2.6.3 Les zones d'intérêt écologique : ZNIEFF, ZICO, ZSC et Natura 2000

Il existe en Corse des zones naturelles très diversifiées, qui représentent des intérêts écologiques particuliers. Afin de protéger ces espaces fragiles, diverses procédures pour la protection du patrimoine doivent être appliquées. Dans le secteur concerné par la PRMF du Fium'Orbu des ZNIEFF, des ZICO, des ZSC ainsi qu'une zone Natura 2000 sont présentes: (voir cartes : zones d'intérêt écologique 12.3).

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC): sites d'importance communautaire désignés par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).

L'ensemble des ZSC a été intégré dans la liste des sites proposés par la France dans le cadre de Natura 2000. Sur les sites Natura 2000 le maître d'ouvrage doit obligatoirement effectuer une étude d'incidence avant toute intervention. Cette étude doit permettre d'analyser les conséquences possibles sur les habitats et les espèces et de proposer des mesures de réduction de l'impact ou de compensation. Les actions préconisées dans les fiches des cahiers d'habitats doivent être appliquées. Une zone Natura 2000 est présente sur le secteur d'étude : Forêt domaniale de Fium'Orbu (partie Sud-Est) (FR9402003), et une en bordure à l'EST de la zone d'étude : Massif du Renoso (FR9400611).

- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF): Le programme ZNIEFF est une initiative du Ministère chargé de l'Environnement. Il a débuté en 1980 et est mené parallèlement dans toutes les régions. Cet inventaire est un travail à caractère scientifique, indépendant du statut juridique des zones concernées (beaucoup de ZNIEFF ne bénéficient en fait d'aucune mesure de protection). Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire. L'inventaire recense les zones du territoire national où des éléments remarquables du patrimoine naturel ont été identifiés. Il existe, suivant les niveaux d'intérêt, deux classements :
  - Les ZNIEFF de type 1, correspondent aux espaces les plus remarquables par la présence d'espèces rares ou menacées, ou du fait qu'ils sont représentatifs de la diversité des écosystèmes. Ces espaces feront l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tous projets d'aménagement et de gestion. La ZNIEFF de type 1 « Forêt de Marmano » touche la partie Nord-Ouest de la zone d'étude
  - Les ZNIEFF de type 2, définissent de grands ensembles naturels peu modifiés et riches en potentialités biologiques importantes. Ces espaces feront l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de

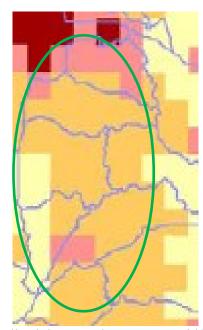
développement, afin de respecter la dynamique d'ensemble. La ZIEFF de type 2 « Forêts du Fium'Orbu » comprend pratiquement toute la zone d'étude et celle des « Crêtes at Hauts Versant Asylvatique du Massif de L'Incudine » constitue la limite Ouest de la zone.

# ☐ Les Zones d'Intérêt de Conservation des Oiseaux (ZICO):

En application de la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages (2 avril 1979). Le Ministère chargé de l'Environnement a réalisé depuis 1982 un inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). Cet inventaire est un travail à caractère scientifique, indépendant du statut juridique des zones concernées. Les sites demandant des mesures particulières de gestion et de protection ont été désignés Zones Spéciales de Protection. Toutes les forêts territoriales sont concernées par des ZICO.

# 3. Problématique incendie

### 3.1. Évaluation de l'aléa incendie sur la zone d'étude



L'aléa incendie moyen annuel estime, à l'échelle d'une surface combustible pertinente, la probabilité que celle-ci soit incendiée en cours d'année.

Cet indice est obtenu par croisement de données statistiques de feux (Prométhée / période 1981 – 2003) et des indices de combustibilité des différents types de formation végétale recensés par l'Inventaire Forestier National (IFN) sur la zone étudiée.

La surface combustible pertinente sera, dans le cadre qui nous intéresse, le carré DFCI d'une superficie de 400 ha.

La cartographie de l'aléa incendie moyen annuel permet ainsi de localiser, pour chaque carré DFCI, le niveau de probabilité (faible/moyen/élevé/très élevé) qu'il soit incendié en cours d'année.

Cette carte des aléas pour la Corse permet de définir un zonage d'intervention prioritaire contribuant à orienter les actions de la politique départementale.

Elle doit cependant être considérée avec prudence, car l'aléa varie beaucoup d'un endroit à un autre et d'une année à l'autre.

Elle permet seulement de donner des ordres de grandeur et de déterminer des priorités relatives. Elle contribue à une approche localisée du **risque** « **incendie** » qui est le croisement de l'aléa incendie avec un ou des enjeux (personnes, biens, espaces naturels, forêts...).

La carte des aléas peut également contribuer à une analyse plus localisée sur la zone d'étude de la PRMF.

Elle y met en évidence un aléa peu élevé sur le secteur de l'étude.

L'aléa (approche du risque) semble cependant sous-estimé dans les secteurs de plaine, considérés comme agricole.

# 3.2. Départs de feux

L'analyse du phénomène feu s'appuie sur les enseignements contenus dans la base de données « Prométhée » mise en place depuis 1973. Cette dernière regroupe les 15 départements de la zone de défense Sud. Toutes les informations recueillies par les différents services (pompiers, forestiers, policiers et gendarmes) sur les feux ayant fait l'objet d'une intervention des services de lutte peuvent être consultées.

L'étude actualisée des données porte sur les 10 dernières années (de 2008 à 2017).

Selon les critères contenus dans cette base, le feu de forêt est un incendie qui atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis, d'une superficie d'au moins 1 hectare d'un seul tenant. Le terme atteint, sous-entend qu'une partie au moins des arbres ou arbustes a été détruite.

# 3.2.1 La pression incendiaire

Dans le secteur de l'étude il a été enregistré dans les derniers 10 ans, seulement 27 départs de feux pour une superficie totale de 12,35 ha (soit 2,7 feux/an en moyenne et 1,2 ha/an).

La pression incendiaire n'est pas très importante sur ce secteur et la surface parcourue reste très faible.

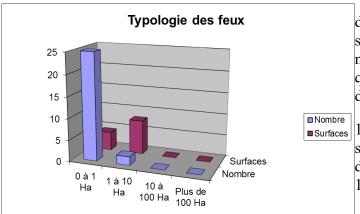
# 3.2.2 Typologie des feux de forêt

Une analyse des feux de forêt peut être effectuée selon la surface unitaire parcourue, indicateur de l'efficacité de la lutte et du dommage engendré.

Le choix du découpage est calqué sur celui du PPFENI.

De 0 à 1 ha : feu naissant De 1 à 10 ha : petit feu De 10 à 100 ha : feu moyen Plus de 100 ha : grand feu

Classes	0 à 1 Ha	1 à 10 Ha	10 à 100 Ha	Plus de 100 Ha
Nombre	25	2	0	0
Surfaces	4	8	0	0
% nombre	92,59 %	7,41 %	0,00 %	0,00%
% surfaces	35,22 %	64,78 %	0,00 %	0,00%

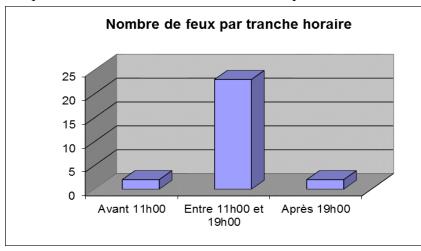


La tendance mise en évidence permet d'apprécier la qualité d'intervention des secours qui arrivent à maîtriser une majorité des départs de feux avant qu'ils ne dégénèrent et causent de gros dégâts à l'espace naturel.

100 % des feux à l'intérieur du massif, sont maîtrisés avant qu'ils ne dégénèrent et ne parcourent plus de 10 ha.

# 3.2.3 Classement du risque feu de forêt par groupe horaire

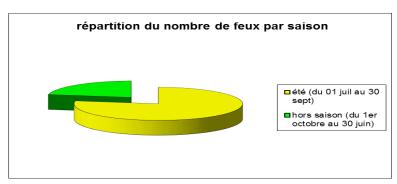
Cet histogramme permet de confirmer la période d'alerte maximum, se situant entre 11h00 et 19h00 (en périphérie ou à l'intérieur du massif), le nombre de départs de feux constatés avant ou après ces horaires est faible et traduit une pression incendiaire peu importante.



Ce créneau horaire de risque maximum correspond aux périodes d'occupation du terrain le dispositif par préventif de lutte feux de forêt. Ce dispositif est mis en œuvre par le SIS 2B en partenariat avec les différents autres acteurs que sont la CdC (Forestiers Sapeurs 2B), l'ONF...

#### 3.2.4La saison des feux

La problématique feu de forêt dans cette région ne se limite pas à la période estivale. 22 % des feux sont recensés hors période estivale. Cependant les feux d'hiver représentent moins de 35 % de la surface totale.



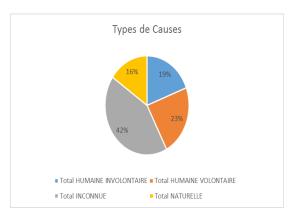
Les nombreux départs de feux en période estivale sont aggravés par une météorologie qui favorise une propagation rapide et problématique.

Cependant, suite aux conditions atypiques de l'été 2017 une attention renouvelée est à porter sur la possible propagation des feux d'hiver, en particulier en montagne.



# 3.2.5 Analyse des causes

La base de données Prométhée est trop peu renseignée (% d'incendie d'origine inconnue supérieur à 42 %) pour obtenir une analyse représentative et fiable. Nous pouvons cependant tirer quelques enseignements de ces données, en particulier en ce qui concerne les feux de foudre. Ces départs de feu, dans l'emprise de la zone d'étude, constituent 16 % (soit 4 départs de feux sur les 27 des derniers 10 ans) du total.



Les feux ayant pour origine la foudre représentent donc un nombre important d'incendie et devront être intégrés à la réflexion préventive sur l'aspect DFCI. Ce type de feu est souvent difficile d'accès. Il implique d'importantes contraintes opérationnelles et nécessite de mettre en œuvre des moyens lourds d'extinction (largages aériens, héliportage en matériels et en hommes, longs établissements, travaux de forestage...).

Un important effort de sensibilisation et d'information reste à faire. En effet, 19 % des départs de feux restants sont d'origine involontaire, et de ceux-ci, plus de la moitié sont dus à des travaux.

#### 3.3. Grands incendies

# 3.3.1 Historique ancien

Entre 1973 et 1983 un seul grand incendie est enregistré dans les communes comprises dans la PRMF dans la base Prométhée (Serra di Fium'Orbu du 12/08/1994; 110 ha Prométhée, 220 ha carte feux météo; cause : malveillance). Ce contour est cependant situé à l'extérieur de la zone d'étude, dans la plaine.

Nombreux sont les moyens et grands incendies qui se sont déroulés aux alentours du secteur d'étude de la PRMF, sans pour autant l'atteindre:

Dans la plaine, à l'ouest de la PRMF (1986 Ghisonaccia, 971 ha, 8/7/2000 Ghisonaccia, 518 ha, 2003 Prunelli, 83 ha) (Promethée).

Au Nord de la PRMF (9/9/1984 Ghisoni, 100ha; 29/7/85 Ghisoni, 7 690 ha; 24/8/2000 Vivario, 4 899 ha) (Promethée, base feux météo ONF).

Au Sud de la PRMF (1904 Chisa, 513 ha, cause probable: foudre; 29/09/1940 Monte Malo, cause: foudre, 1 081 ha; Août 1949 Binidetti-Travo, 2 500 ha, cause probable: feu de camp; 8/12/1981 Tova, 750 ha, cause: feu de chasseur (PLPI Fium'Orbu).

À l'Est de la PRMF (25/08/1960, St-Antone Cerotte, 288 ha; 10/10/1970 Cozzano, 400 ha). Le premier parti en bord de départementale a parcouru 288 ha. Le deuxième parti un peu plus à Nord a parcouru 400 ha. Les deux sont d'origine humaine volontaire (archives de l'ONF).

Le seul départ de feu ayant dégénéré en incendie de grande ampleur dans le périmètre de l'étude est celui du Fium'Orbu en 1945.

Le contour du feu probable de 45 a été reconstruit à partir des témoignages des personnes qu'ils l'ont vécu et de la photo-interprétation des photos aériennes de 52.

Le 27 juillet, les habitants du Fiumorbu partent en pèlerinage pour se rendre à la fête de St-Antoine du 28 juillet et passaient la nuit à proximité des crêtes, pour redescendre le lendemain sur le Taravo, en passant par Punta di à Cappella. Traditionnellement, des foyers étaient allumés dans les zones de campement pour réchauffer les pèlerins. Pendant la nuit (entre le 27 et le 28) vers 3 heures l'alerte est donnée et « toute la montagne est en feu ». Un foyer maléteint au lieu-dit Bianca serait à l'origine d'un incendie. Le 30 Juillet le feu menace Albitrone, 6 personnes décèdent dans la tentative d'évacuer le village. Le feu est encore actif et redouble de violence le 1<sup>er</sup> aout en mi-journée (pendent l'enterrement des 6 victimes) et touche la plaine.

# 3.3.2 Historique récent

Plusieurs grands incendies ont eu lieu dans le périmètre plus au moins proche de la PRMF sans véritablement la concerner.

Cependant en 2017 deux incendies ont directement menacé le secteur d'étude :

### Le feu de Palneca du 2 août :

Le 2 août 2017 à 15h48, un feu d'origine humaine volontaire est parti de la départementale, a parcouru 186 ha. L'incendie s'est développé dans une pinède de Pin Laricio pour atteindre rapidement un secteur inaccessible aux moyens terrestres. Poussé par la pente et par le vent le feu a brûlé en peu de temps tout le versant. Il a été contenu en crête par la présence d'une hêtraie. Il a débordé sur quelques centaines de mètres, et cela malgré le largage de retardant sur ce secteur, dans une zone de végétations d'altitude (lande à genet ...) vers le Fium'Orbu. Un feu tactique en forêt de Fium'Orbu a permis de régler définitivement le problème.

## Le feu de Ghisoni du 27 octobre :

Le 27 octobre à 15h37, un feu est parti vraisemblablement d'un écobuage non contrôlée dans le Gialgone (NB68D7.4) dans un secteur inaccessible par voie carrossable, à proximité du sentier de grande randonnée GR20 et d'une cabane servant de bergerie en période estivale. La végétation est de type lande et pelouse alpine. Entre le jeudi 26 octobre au samedi 29 octobre, le vent d'Ouest régulier à cinquante kilomètres par heure avec des rafales avoisinant les quatre-vingts kilomètres par heure fait progresser rapidement l'incendie. Des moyens aériens ont été déployés les trois premiers jours. Les largages sont moyennement efficaces à cause d'une aérologie très difficile (vent, fumées, reliefs escarpés). L'incendie progressant très rapidement vers des parties davantage accessibles, des lourds moyens terrestres sont répartis de manière stratégique sur la partie OUEST (côté départ d'incendie) et la partie EST où est localisé une saute de feu. Une partie du personnel au sol réalise de longs établissements de tuyaux, d'autres personnels réalisent un feu tactique pour stopper la progression.

Du dimanche 29 octobre au samedi 4 novembre, un lourd travail de traitement de lisières, de souches, d'arbres, est exercé sur l'ensemble du périmètre de l'incendie.

Environ 526 hectares sont parcourus par les flammes. (Extrait du rapport ONF)

### 3.4. Analyse

Nous pouvons considérer le périmètre de la PRMF du Fium'Orbu comme un des sites où le risque est peu important en termes d'incendie (éclosion et propagation).

Cependant, la proximité du littoral, où la pression incendiaire est importante et le secteur au Nord et au sud où historiquement nous enregistrons une haute fréquence des grands incendies, la rend vulnérable aux incendies provenant de l'extérieur de la zone d'étude, notamment par vent d'ouest ou avec un régime de brise et par effet de pente.

Sur cette grande région, les incendies sont principalement liés à un vent dominant d'Ouest à Sud-Ouest. Nous trouvons dans les vallées de la zone d'étude un effet de foehn par vent d'Ouest.

L'analyse historique des grands incendies favorise un scénario bien déterminé qui est :

- Au Nord celui des feux de 2000 (Vivario) de 4 899 ha ou de 1985, parti de Ghisoni il est arrivé en plaine de Ghisonaccia et a parcouru plus de 7 600 Ha;
- Au sud celui de 1949 (Chisa-Binidettu) qui a parcouru 2 500 ha et de 1940 (Monte Malo) qui a parcouru 1 081 ha avec les enveloppes finales des feux qui suivent toujours le même axe d'Ouest en Est :
- A l'ouest les feux en provenance de la Corse du Sud ou du secteur sud de Ghisoni suivent le même principe de propagation Ouest-Est mais s'arrêtent généralement à l'extérieur de la zone d'étude. L'exemple du feu de Palneca de 2017 fait cependant exception et nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri. Le feu en provenance de l'OUEST (Corse du Sud ou Ghisoni), par vent d'ouest, et dans de situations particulières comme en 2017 (T :36° et H<15 %) peuvent déborder dans le Fium'Orbu. Sur les crêtes qui séparent le Fium'Orbu du Taravo ou de la vallée de Ghisoni les hêtraies s'alternent avec des landes et des pelouses montagnardes, bien plus favorables au passage de l'incendie.
- Les feux de la plaine orientale sont poussés vers la mer par vent d'ouest. Par vent d'est l'air humide de la mer permet de les maîtriser avant qu'ils atteignent le secteur de la PRMF.

En l'absence de vent, le facteur prédominant de la propagation est la pente ou le combustible selon les cas mais les feux sont de moindre ampleur en se limitant aux vallées.

Comme le montre l'analyse des causes, la foudre est responsable de 16 % des départs de feu, mais les mises à feu malveillantes ou d'origine accidentelle sont également importantes. Un départ de feu peut éclore n'importe où (dans le périmètre de l'étude).

# 4. Enjeux

L'analyse de la zone concernée par recueil des données existantes permet de préciser la nature, l'importance et la localisation des divers enjeux.

À l'identique des massifs déjà étudiés en Corse, on analysera les deux problématiques de DPCI (Défense des personnes contre l'incendie) et de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie).

# 4.1. Enjeux de sécurité civile

Pour le moment, le secteur étudié présente peu de problèmes DPCI. L'activité touristique est faiblement développée dans ce secteur bien qu'un réel potentiel existe.

Cette zone du massif est toutefois fréquentée de plus en plus par des randonneurs indépendants.

Au terminus de <u>la route départementale de Catastaggiu</u> (San Gavino) plusieurs structures d'accueil du public sont existantes : Un <u>gite d'étape</u>, un complexe sportif avec stade de foot, cours de tennis ...

Dans cette zone, <u>2 sentiers</u> prennent départ <u>(le mare e mare centre, le sentier des bergeries de Bianca)</u> et à proximité se trouvent <u>2 canyons assez connus (Macini et Ondella)</u>. En été, environ 20 voitures par jour sont garées dans le parking.

Le parking peut être utilisé comme aire de retournement par le service de secours et de lutte.

Un <u>site de baignade est présent au pont d'Ania</u>. Le stationnement se fait le long de la route. Une trentaine de voitures par jour sont présentes sur ce secteur en été (essentiellement des locaux).

Sur le territoire de la PRMF passent de nombreux sentiers : sentier de bocca di Juva (voir PRMF Tova Solaro Chisa), Mare e Mare centre, Mare e Monti, sentier de prati, sentier de Poggiu Pinzelli.

# 4.2. Enjeux forestiers

Les forêts territoriales et communales du Fium'Orbu ont un grand intérêt économique, paysager et patrimonial.

Différents peuplements forestiers sont présents selon l'exposition et l'altitude : futaie à pin Laricio, futaie de hêtre, futaie de chêne vert. L'ensemble des forêts soumises est aménagé et équipé par un schéma de desserte assez conséquent.

Vers les crêtes, la végétation est constituée essentiellement par du hêtre, des pelouses et des landes montagnardes.

# 4.3 Autres enjeux « environnementaux ».

Un enclos à cerfs de 2 Ha clôturé est présent sur le secteur d'Ania. Cet enclos est géré par le PNRC.

Compte tenu de la configuration et des difficultés d'accès liées à une piste étroite, pentue, dégradée et en cul de sac, il n'est proposé aucune mesure concrète de protection de cet espace. En effet, aucun débroussaillement périmétral ne pourrait garantir une quelconque protection des animaux évoluant dans une zone totalement close et totalement emmaquisée.

# 5. Moyens de lutte terrestres disponibles

Le quadrillage terrestre préventif a pour objet d'améliorer la vitesse de détection, de réduire les délais d'intervention, d'attaquer les feux naissants et de dissuader. Il s'appuie sur les sapeurs-pompiers départementaux, les forestiers sapeurs et les moyens nationaux terrestres (Sécurité Civile UIISC, sections militaires spécialisées Solenzara).

# 6. <u>Dispositifs Pompiers (OPO 2020)</u>

Les G.I.F.F. sont armés au moyen des véhicules indiqués dans le tableau ci-dessous. Le positionnement des engins ne s'oppose pas à l'armement des véhicules par des personnes issues d'autres C.I.S. du groupement, voire des autres groupements.

Indicatif	VLTT	CCF 1	CCF 2	CCF 3	CCGC	Fq affectée	
GIFF CORSE 1		Moyens d	e la colonne	territoriale		614	
GIFF 2 Nord	SCO/LRI	LRI	SCO	SCO	LRI	604	
GIFF 3 Nord	LCN/CRV	LCN	CRV	CRV	LCN	624	
GIFF CORSE 2		Moyens de la colonne territoriale					
GIFF Plaine	GPT	GNC	ANT	GNI	ALR	623	
GIFF 1 Centre	CRT	CRT	PTL	VNC	CRT	654	
GIFF 2 Centre	VNC	CRT	VNC	PTL	PTL	644	
GIFF 1 Balagne	CVI	CVI	CLV	BLG	CVI	673	
GIFF 2 Balagne	ILR	ILR	ILR	OLC	ILR	623	

En raison de la faiblesse du dispositif, l'ensemble des moyens disponibles est armé et déployé sur le terrain tous les jours de la semaine durant les 3 mois de la saison feux de forêt, et judicieusement positionné pour une couverture optimum du territoire.

Lorsque le dispositif préventif de base est constitué de 4 G.I.F.F. ceux-ci sont prévus dans les secteurs suivants :

- ♣ 1 G.I.F.F. dans le groupement Nord,
- ♣ 1 G.I.F.F. dans le bassin opérationnel de Calvi,
- ♣ 1 G.I.F.F. dans le bassin opérationnel de Corte,
- ♣ 1 G.I.F.F. dans le bassin opérationnel de Ghisonaccia.

La prise de garde est effectuée pour une durée de 24h00. Ainsi, lors de la mise en place de tout ou partie des 4 G.I.F.F. évoqués dans le point précédent, le dispositif pourra être complété par la mise en place de moyens isolés, afin d'être présent sur certains massifs forestiers ou autres zones excentrées, jusqu'à:

- ♣ 2 C.C.F.M. sur le bassin opérationnel de Calvi (forêts de Manso-Fangu et Tartagine),
- ♣ 2 C.C.F.M. sur le bassin opérationnel de Corte (forêts de Vizzavona-verghellu, Valdo-Niello), ♣ 2 C.C.F.M. sur le bassin opérationnel de Ghisonaccia (forêts de Ghisoni, Rospa-Sorba),
- ♣ 1 C.C.F.M. sur le bassin opérationnel de Lucciana,
- ♣ 1 C.C.F.M. sur le bassin opérationnel de Bastia.

# GROUPEMENT SUD Bassin Opérationnel de Ghisonaccia (OPO 2020)

Centres de Secours	Types d'engins	Nombre	Capacité moyenne par engins
<i>GHISONACCIA</i>	CCFM	5	4 000 I
	CCI	1	8 000 I
ALERIA	CCFM	3	4 000 l
	CCGC	1	8 000 l
GHISONI	CCFM	2	4 000 l
	CCFL	1	500 l
ANTISANTI	CCFM	2	4 000 l
	CCFL	1	500 l
CPI FIUMORBU	CCFL	2	500 l

FORESTIERS-SAPEURS					
SECTEUR Fium'Orbu					
Voie ferrée	1 CCF 600	Pont de Nodo - Chiola			
Ventiseri – Serra di Fium'Orbu	1 CCF 600	Ventiseri (village) – Serra di Fium'Orbu (village)			
Prunelli di Fium'Orbu	1 CCF 600	Prunelli (village) – Isolacciu – San Gavino - Ania			

RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE ET COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS							
SECTEUR Fium'Orbu							
LUGO DI NAZZA / 4 Louis VINCENTI 06.15.29.40.57							
		louis.vincenti@orange.fr					
ISOLACCIO-DIFIUMORBU	1 CCFL 500 L	Jacky BARTOLI 06.75.39.43.28					
mairie.isolacciodifiumorbo@orange.fr							
POGGIO-DI-NAZZA	1 CCFL 1 500 L	Jean-Nöel GIUDICI 06.24.48.44.20					

# 7. Equipments DFCI existants

Le périmètre de la PRMF est à cheval sur deux études PLPI : le PLPI de Ghisoni et le PLPI du Fium'Orbu. En conséquence, des équipements DFCI sont déjà existants sur ce secteur. Un état des lieux des infrastructures présentes sur le terrain a été nécessaire. En effet, certains PO existants ne sont pas pris en compte dans la base de données actuelle. Cet état des lieux réalisé en inter-services pourrait servir à l'administrateur d'OPEN DFCI afin de mettre à jour les informations cartographiques et numériques.

En plus, il est essentiel d'attribuer un nom commun par ouvrage (pistes et PO) afin d'éviter la confusion due aux différents noms attribués par les divers organismes. Le choix a été fait d'attribuer à chaque ouvrage prévu en PRMF, un nom provisoire (FMB) pour la base donnée.

### 7.1. Coupures de combustible

Aucune coupure de combustible n'est existante ou prévue dans la zone d'étude.

#### 7.2. Pistes

L'ensemble du réseau de pistes desservant le massif forestier de Pietra Piana a une seule et unique entrée commune qui ensuite maille la forêt.

Pour la forêt territoriale : 24,8 km au total

Piste de Taoria: 7,8 Km Piste d'Albarelli: 6,9 Km Piste de Largeto: 2,9 Km Piste de Aquilajo: 0,9 Km Piste de Cavorso: 1,1 Km Piste de Campiglione: 2,6 Km Piste de Pinzelli: 1,8 Km Piste de Monte Lati: 0.4 km

Piste de Tana: 0.4 km

Et pour la forêt communale : 12 km au total

Piste d'Altana : 6.2 km (plus 260 m en partie non soumise soit 6.5 km environ au total)

Piste de Tana: FC de Poggio di Nazza

Diverses pistes secondaires (piste de Polestrella, piste dell'Acqua, piste de Morello) :5.5 km

Le territoire de la PRMF Fium'Orbu est desservi par ailleurs par deux pistes et une route départementale (D445). La piste d'Alzolu (FMB P03) dessert des propriétés privées, la forêt communale d'Isulacciu et la forêt territoriale du Fium'Orbu en partant d'Isolaccio di Fium'Orbu, la piste d'Ania (FMB P02) sur Serra di Fium'Orbu et la D445 sur San Gavino di Fium'Orbu, parcourent le secteur sud de la PRMF constitué essentiellement par des forêts privées et la forêt territoriale du Fium'Orbu.

Ces 2 pistes sont retenues au titre de la PRMF.

#### 7.3. Points d'eau

#### Existants:

Coord.	Commune	Туре	Accessibilit	Vol.	Lieu-dit/	Observations
DFCI			é	(m3)	Nom PRMF	
					Pruno/	
NB68H8	Poggio di Nazza	Citerne	Terrestre	30	FMB02	Retenu en PRMF
	Isolaccio di	Bassin maçonné	Terrestre		Taoria/	Non présent dans la BD SIG DFCI
NB68 <i>G</i> 8	Fium'Orbu	enterré	Aspiration	30	FMB03	Autoalimenté.
	Isolaccio di	Bassin maçonné à ciel			Monti Lati/	
NB68 <i>G</i> 7.5	Fium'Orbu	ouvert)	mixte	60	FMB04	Non présent dans la BD SIG DFCI.
NB68H6.	Isolaccio di				Tassarelli/	
3	Fium'Orbu	Bâche souple	mixte	60	FMB06	Retenu en PRMF
	Serra di	Bassin alimenté par le			Ania/	Non présent dans la BD SIG DFCI. Retenue à
NB68K4	Fium'Orbu	trop plein d'eau potable	Terrestre	30	FMB09	la PRMF
	San Gavino di		Terrestre		Macini	Non présent dans la base DFCI. Retenu en
NB68H3	Fium'Orbu	Aspiration en rivière	Aspiration		/FMB10	PRMF
	San Gavino di				D445/	
NB68H3	Fium'Orbu	PI Gravitaire	Terrestre		FMB11	Autoalimentés et exclusivement DFCI.
	San Gavino di				D445/	
NB68H3	Fium'Orbu	PI Gravitaire	Terrestre		FMB12	Autoalimentés et exclusivement DFCI.

Tableau 3 : Points d'eau existants sur la zone d'étude de la PRMF Fium'Orbu.

### 7.4. Les zones de poser pour hélicoptère (DZ)

Sur le secteur d'étude une DZ existe sur le stade de San Gavino di Fium'Orbu.

# 8. Analyses et réponses des scénarii de feux attendus

# 8.1. Scénarii des feux attendus

Sur ce secteur, comme nous l'avons vu, les incendies sont principalement liés à un vent dominant d'Ouest à Sud-Ouest. Nous trouvons dans les vallées de la zone d'étude un effet de foehn par vent d'Ouest. L'analyse historique des grands incendies favorise des scenarii bien déterminés.

#### 8.1.1 Scenarii au NORD et au SUD de la zone d'étude

Celui des feux de 2000 (Vivario) de 4 899 ha ou de 1985, parti de Ghisoni arrivés en plaine de Ghisonaccia ont parcouru plus de 7 600 Ha; celui des feux de 1904 (forêt de Sari et Chisà), 1940 (Monte Malo – Cipitosa – Ruvoli – Solaro – Vignale), ou encore 1949 (Binidetti – vallée du Travo). Les causes sont différentes, les points de départ différents, les conditions

météorologiques différentes également, mais les enveloppes finales des feux suivent toujours le même axe d'Ouest en Est.

#### 8.1.2 Scenarii à l'EST de la zone d'étude

Les feux de la plaine orientale sont poussés vers la mer par vent d'ouest. Par vent d'est, l'air humide de la mer permet de les maîtriser avant qu'ils atteignent le secteur de la PRMF.

#### 8.1.3 Scenarii à l'OUEST de la zone d'étude

Les feux en provenance de la Corse du Sud ou du secteur sud de Ghisoni suivent le même principe de propagation Ouest-Est mais s'arrêtent généralement à l'extérieur de la zone d'étude. L'exemple du feu de Palneca de 2017 fait cependant exception et nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri. Ces feux en effet, par vent d'ouest, et dans de situations particulières comme en 2017 (T:36° et H<15 %) peuvent déborder dans le Fium'Orbu (voir feu de Palneca de 2017). Sur les crêtes qui séparent le Fium'Orbu du Taravo ou de la vallée de Ghisoni les hêtraies s'alternent avec de landes et des pelouses montagnardes, bien plus favorables au passage de l'incendie.

#### 8.1.4 Scenarii à l'intérieur de la zone d'étude

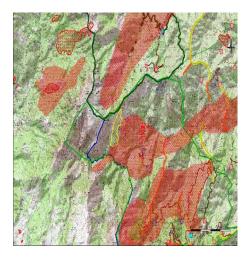
Le feu de 1945, avec un point de départ à l'intérieur de la zone d'étude et une propagation vraisemblablement Sud-Nord, puis Ouest-Est. Le contour de feu a été tracé de façon approximative en utilisant les témoignages retranscrit dans un article du Corse Matin et grâce à une photo-interprétation des photos aériennes historiques disponible sur Géoportail. Cette reconstruction donne une surface de presque 3 500 ha, très certainement sous-estimé.

# 8.2. Objectifs de la PRMF : réponses aux scénarii de feux attendus

# 8.2.1 Réponses au NORD et au SUD de la zone d'étude

Au vu de l'aérologie locale par vent d'Ouest, du relief, et de l'analyse de l'historique des grands incendies, il n'est pas préconisé d'ouvrages de type ZAL et Coupure Active supplémentaires à ceux prévus dans le cadre des PLPI Ghisoni, PRMF Ghisoni et PRMF Tova Solaro Chisa.



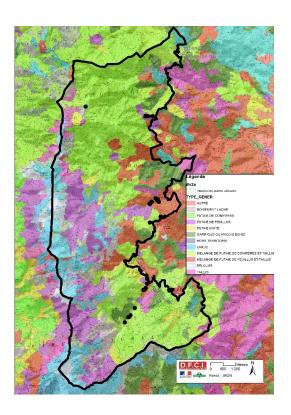


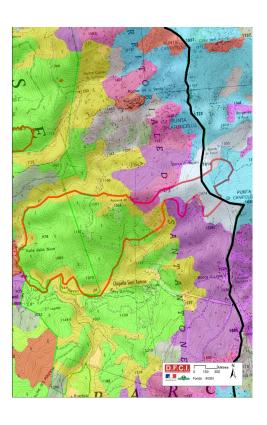
# 8.2.2 Réponses à l'EST de la zone d'étude.

Au vu de l'aérologie locale par vent d'Ouest, du relief, et de l'analyse de l'historique des grands incendies, il n'est pas préconisé d'ouvrages de type ZAL et Coupure Active supplémentaires à ceux prévus dans le cadre des PLPI Ghisoni, et PLPI Fiumorbu.



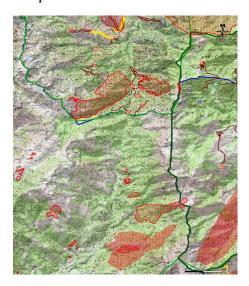
8.2.3 Réponses à l'OUEST de la zone d'étude.





Le feu de Palneca de 2017, nous montre qu'un débordement des feux en provenance de l'Ouest de la zone d'étude est possible. La PRMF doit prendre les mesures pour conforter la résistance des crêtes dans les zones de lande et pelouse montagnarde (en bleu dans la

cartographie jointe) en s'appuyant sur les formations à hêtre (en rose et violet dans la cartographie jointe) que freine naturellement l'incendie. Pour faire cela, il est envisagé de favoriser le hêtre à chaque fois qu'il est bien installé. Dans la zone à lande et pelouse ou les feuillues ne sont pas présentes le GTT identifiera des secteurs stratégiques de gestion du combustible pour créer une discontinuité si cela est possible et nécessaire (brûlage dirigé) ou pour anticiper sur les actions de feux tactiques (LAFT ou identification de secteur favorables naturels). Il faut de plus prendre en compte le feu d'automne (Ghisoni, 2017) pour lesquelles l'effet de la hêtraie perd de son efficacité. Dans tout le cas, en cas d'incendie qui menace d'atteindre les crêtes, il est nécessaire de prévoir le déclenchement immédiat de l'équipe feu tactique.



8.2.4 Réponses à l'intérieur de la zone d'étude

Pour répondre à un scenario de feu similaire à celui du 45 il n'est pas possible de prévoir des ouvrages structurants type ZAL ou coupure active, car le territoire ne s'y prête pas. La PRMF prévoit donc un maillage de pistes et points d'eau de grandes capacités permettant de faciliter l'accès dans le massif et le traitement des feux naissants de la part de moyens terrestre, ainsi que la disponibilité d'eau pour les HBE.



# 9. Mesures préconisées en PRMF

Les objectifs de la PRMF sont :

- Gérer la sécurité du public présent dans les massifs ;
- Aménager des espaces forestiers remarquables dans des conditions topographiques difficiles (voire extrêmes) pour réduire les surfaces parcourues par l'incendie ;
- Imaginer des modes de gestion de ces mêmes espaces permettant de minimiser les dommages subis par les peuplements.

# 9.1. Protection du massif forestier (DFCI)

# 9.1.1 Coupures de combustible

# Aucun ouvrage structurant de type ZAL ou CA n'est prévu dans le cadre de la PRMF Fium'Orbu.

### 9.1.2 Pistes

Des 35 km de pistes forestières existantes (voir 6.2) dans le massif forestier de Pietra Piana seul l'axe principal pour un total arrondi de 13 Km est retenu au titre de la PRMF. Le nom commun choisi est Piste d'Altana (comprenant les pistes forestières d'Altana, Taoria et partie de Pinzelli) et le nom PRMF FMB P01.

La piste d'Alzolu (FMB P03) et la piste d'Ania (FMB P02) sont aussi retenue au titre de la PRMF.

Nom	Commune	Long Km	Observations	Décisions
Piste d'Altana - FMB P01	Poggio di Nazza (11 Km) /Isolaccio di Fium'Orbu (3 Km)		Mise aux normes nécessaires : Aire de retournement au niveau du bassin HBE	
Piste d'Alzolu - FMB PO3	Isolaccio di Fium'Orbu	8,5	Mise aux normes nécessaires : à vérifier sur le terrain	Retenue à la PRMF
Piste d'Ania - FMB PO2	Serra di Fium'Orbu	7	Mise aux normes nécessaires. Aire de retournement au terminus, aires de croisement, ouvrages d'art pour fossés	PRMF

Tableau 5 : Pistes prévues dans le cadre de la PRMF Fium'Orbu

## 9.1.3 Points d'eau

Le retour d'expérience mené sur le feu de forêt de l'Ospédale du 16 août 2005, par l'équipe spécialisée « Pyroscope Corse du Sud », montre l'énorme quantité d'eau mobilisée lors d'un petit feu de forêt (moins de 5ha de pin maritime dense avec un sous-bois de bruyère arborescente) avec un humus épais.

La quantité d'eau totale utilisée sur ce feu de petite surface, hors HBE, est d'environ 2,2 millions de litres, soit 2 200 m3. Le rapport m3 d'eau consommée/ surface du feu ne reflète pas totalement la réalité de l'épandage d'eau, en effet cette eau consommée a été répartie quasi uniquement sur les lisières.

Pour approcher la réalité, il est souhaitable de ramener la quantité d'eau consommée (hors ABE) au linéaire des lisières traitées, sur une profondeur de 5 mètres (largeur moyenne du noyage de lisière).

La quantité d'eau répandue par les services de lutte en traitement des lisières est donc de 229 litres par m2, correspondant à une lame d'eau de 230 mm.

La quantité d'eau utilisée ramenée au m², permet d'établir une comparaison avec les quantités d'eau avoisinant celle d'un violent orage pouvant provoquer des inondations (130 mm à Calvi pour la seule journée du 21 août 2005, provoquant des inondations sur la micro région).

Les traitements des lisières et des fumerons restent les opérations les plus consommatrices d'eau

Cet exemple met en relief la nécessité de disposer d'une grande capacité en eau facilement mobilisable pour les services de lutte lors d'un incendie de forêt.

Le ratio d'équipement en eau du massif est encore faible à l'heure actuelle et nécessite des compléments, afin d'augmenter significativement la densité et le volume d'eau stocké au kilomètre carré.

Des 8 points d'eau existants sur le massif 7 sont retenus et seront mis aux normes DFCI (voir 7.3). Le point d'eau FMB 06 sur la commune d'Isolaccio di Fium'Orbu sera détruit et remplacé par une citerne souple de grosse capacité (minimum 200m3, idéalement 400m3). 4 autres points d'eau seront créés : 3 citernes HBE de grosse capacité (>200m3) respectivement 1 à Poggio di Nazza, et 2 à Isolaccio di Fium'Orbu. Une citerne normalisée sera positionnée sur Serra di Fium'Orbu.

Priorité	Commune	Type	Accessibil	Vol.	Lieu-dit	Nom
			ité	(m3)		provisoire
indispensable	Poggio di Nazza	Citerne souple	HBE	>200	Pinzelli	FMB05
indispensable	Isolaccio di	Citerne souple	HBE	>200	Bighinzelli	FMB01
	Fium'Orbu					
indispensable	Isolaccio di	Citerne souple	HBE	>200	Tassarelli	FMB06
	Fium'Orbu					
indispensable	Isolaccio di	Citerne souple	HBE	>200	Chiralbeto	FMB07
	Fium'Orbu					
indispensable	Serra di	Citerne normalisée	terrestre	30	Piste d'Ania	FMB08
	Fium'Orbu					

Tableau 6 : Points d'eau prévus dans le cadre de la PRMF Fiumorbu

# 9.1.4 Zones de poser pour hélicoptères (DZ)

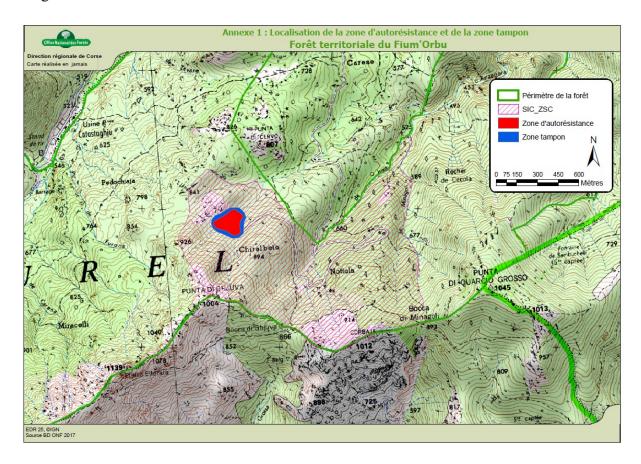
Une zone de poser d'hélicoptère est formalisée au stade de San Gavinu.

# 9.1.5 Mise en auto résistance des peuplements forestiers

Une zone spéciale de conservation FR9402003 (forêt territoriale du Fium'Orbu, partie Sud-Est - arrêté ministériel du 17 mars 2008) couvre 154 ha de la FT du Fium'Orbu. L'enjeu environnemental de cette ZSC se caractérise notamment par la présence d'un boisement d'if relictuel, habitat communautaire prioritaire de la Directive Habitats. Afin d'assurer un minimum de dégâts sur ce peuplement remarquable nous proposons :

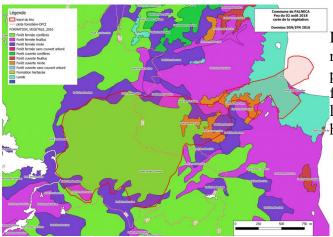
- le classement du noyau central de la zone d'IF en zone d'auto résistance : action de nettoiement des ronciers ;

- la mise en place d'une zone tampon autour de cette zone : action d'élimination du sousétage.



# 9.1.6 Mesures de favorisation des feuillus et en particulier de la hêtraie

Les limites latérales du feu de Palneca s'appuient sur des talwegs dont le couvert est en feuillus. À défaut d'actions de lutte marquantes, ceci confirmerait les préconisations initiales de l'étude qui proposaient de favoriser leur sylviculture. En crête, le feu a été fortement ralenti par la présence d'une hêtraie, il a fini par passer dans une zone de discontinuité à lande d'altitude et pelouse alpine en basculant dans le Fium'Orbu où il a été arrêté par des actions de lutte (feu tactique et groupe commando).



Il conviendrait donc de cloisonner le massif par des peuplements feuillus (en partie déjà prévus dans les aménagements forestiers) avec la conduite des ripisylves le long des ruisseaux et la favorisation du hêtre en crête ou cela est possible.

Ces mesures seront réalisées dans la Zone de Gestion de Combustible (ZGC) qui comprend : des mesures de favorisation et de protection des feuillus, une identification des zones d'allumage naturelles, la création de laft et la réalisation de zones de discontinuité de combustible. Cette zone est représentée symboliquement sur la carte sur toute la ligne de crête. Le détail de leur localisation sera décidé sur le terrain. Ces milieux étant dynamiques et en évolution constante, la localisation et la qualité des différents travaux seront réévaluées régulièrement par le GTT.

# 9.1.7 Identification de lignes d'allumage et des zones de réduction de combustible en appui de la hêtraie

Malgré la faible végétation constituée de pelouse alpine et de lande d'altitude, le feu a progressé en crête jusqu'à basculer sur le versant du Fium'Orbo où il n'a été arrêté que par des actions de lutte. L'identification des passages potentiels du feu entre versants complétée d'un diagnostic permettrait d'anticiper ces risques de basculement. Ce dernier intégrerait les modalités de mise en œuvre du feu aussi bien tactique que dirigé.

Les lignes d'allumage seront identifiées par l'équipe feu tactique lors d'une visite terrain. Ces lignes pourront être naturelles ou nécessiter une structuration en LAFT et constitueront une ligne d'appui en complément des zones de discontinuité de combustible préparées où cela est nécessaire. Chaque fois que le hêtre est présent, il sera privilégié dans la limite du possible sa favorisation, même active (plantation, protection...). Cet ensemble d'action constituera la Zone de Gestion du Combustible, représentée sur la carte symboliquement sur toute la ligne de crête. La localisation et la qualité des différents travaux seront réévaluées régulièrement par le GTT en tenant compte de l'évolution du milieu suite aux interventions déjà réalisées.

# 9.2. Protection des personnes (DPCI)

## 9.2.1 Sensibilisation et information sur le risque

L'action d'information auprès des socio-professionnels sur le risque feu de forêt est indispensable. Cette sensibilisation permettra de diminuer la fréquentation touristique sur le massif quand le risque météo est important. Les offices du tourisme sont déjà sensibilisés et reçoivent quotidiennement la carte du risque météo. Cette pratique doit se poursuivre dans le futur.

La mise en place de panneaux d'information concernant le risque feu de forêt sur les zones de concentration du public permettra de compléter cette action de sensibilisation et d'information.

# 9.2.2 Mise à jour et diffusion de la carte du risque

Afin d'informer et de sensibiliser au risque le plus grand nombre de personnes des réflexions ont été menées dans le cadre de la préparation du PPFENI 2013 – 2022, pour mettre en action un système d'information sur le risque « incendies de forêts » destiné aux activités de pleine nature. C'est ainsi qu'a été mise en ligne, depuis 2014, une carte du risque « incendies de forêts » actualisée quotidiennement (17h45) et accessible sur le site de la Préfecture de Corse (http://www.corse-du-sud.gouv.fr). Cette carte fait apparaître le risque par zone météorologique (17), regroupé en 3 niveaux : jaune = prudence; orange = attention limitez votre présence après 11 h; rouge = dangereux ne vous engagez pas.

En surimpression sur le risque météorologique apparaissent les contours des 29 principaux massifs forestiers de Corse dont le massif di Fium'Orbu (n°19).

En cas de fermeture par arrêté préfectoral de massifs, leur contour apparaîtra en noir sur la carte du risque.

Au cours de l'été 2017, ont été décomptés 58 480 connexions pour consultation de cette carte. Enfin, chaque soir près de 1500 envois par messagerie de la carte du risque pour le lendemain (format PDF) sont adressés à différents correspondants (professionnels de la montagne, élus, syndicats d'initiative, campings, hôtels, transporteurs, stations de service...).

Ces modalités d'information sur le risque, relayées par la mise à disposition sur différents supports (vitrines, panneaux signalétiques, etc.) de QR codes renvoyant à la carte du risque, sont effectivement bien adaptées aux nouvelles pratiques accompagnant les activités de pleine nature.

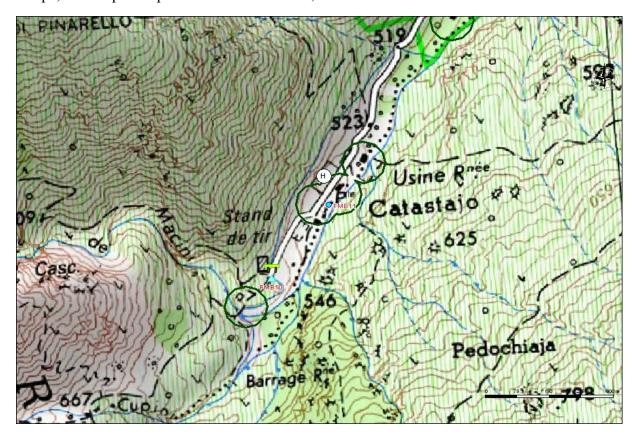
Dans le territoire de la PRMF du Fium'Orbu, la problématique DPCI est actuellement minime en raison de la faible fréquentation du site qui « bénéficie » d'une faible notoriété auprès des touristes.

Il n'y a pas lieu de mettre en œuvre des mesures lourdes dans l'immédiat pour ce volet DPCI, qui devra cependant être actualisé en fonction du développement touristique dans les années à venir.

# 9.2.1 DPCI sur la route départementale de Catastajo

La route départementale de <u>Catastajo</u> est goudronnée et permet le croisement éventuel des moyens de lutte en plusieurs points. En l'état actuel de la fréquentation du massif, il ne semble pas nécessaire de prévoir de nouveaux aménagements. La situation pourrait changer si la fréquentation venait à augmenter de façon significative.

Au terminus de la piste plusieurs <u>structures d'accueil du public</u> sont existantes : un gîte d'étape, un complexe sportif avec stade de foot, cours de tennis ...



Le débroussaillement légal semble la mesure la plus appropriée pour la protection de ces structures et des personnes qui les fréquentent. À l'heure actuelle les obligations de débroussaillement ne sont absolument pas respectées. Il serait souhaitable, dans la limite du possible, de les inclure dans la prochaine campagne de sensibilisation de l'office de l'environnement.

Dans cette zone, 2 sentiers prennent leur départ (le mare e mare centre, le sentier des bergeries de Bianca) et à proximité se trouvent 2 canyons assez connus (Macini et Ondella). En été environs 20 voitures par jour sont garées dans le parking qui semble donc bien proportionné à la fréquentation actuelle. Il nécessite cependant d'être débroussaillé sur 50 m.

La pose d'un panneau d'information sur le risque incendie est envisagée par le groupe de travail au niveau du parking. Le message est à étudier (réflexion régionale sur l'affichage du risque). Ce panneau servirait aussi de support pour l'affichage de l'arrêté préfectoral en cas de fermeture exceptionnelle des massifs forestiers (ex : 2003).

Le parking peut être utilisé comme aire de retournement par le service de secours et de lutte. Il est toutefois nécessaire de matérialiser la zone de manœuvre (pour l'alimentation et le retournement).

Le stade fait office de DZ (il a déjà été utilisé par le passé avec plusieurs PUMA de l'armée).

# 9.2.2 DPCI sur le site de baignade du pont d'Ania

Un site de baignade est présent au pont d'Ania. Le stationnement se fait le long de la route sans pour autant empêcher la circulation. Une trentaine de voitures par jour est présente sur ce secteur en été (essentiellement des locaux). Aucun aménagement particulier n'est prévu pour l'instant sur ce secteur.

# 9.2.3 DPCI aux bergeries de Bianca

Sur le secteur des bergeries de Bianca existent des nombreux sentiers : sentier de bocca di Juva (voir PRMF Tova Solaro Chisa), Mare e Mare centre, Mare e Monti, sentier de prati, sentier de Poggiu Pinzelli. Aucune mesure spécifique n'est prise sur ces sentiers.

# 9.2.4Le débroussaillement légal

« Le maintien en l'état débroussaillé, autour des constructions, maisons d'habitation, structures diverses liées aux activités économiques, touristiques et de pleine nature, bergeries d'estive, est impératif pour la mise en sécurité des biens et des personnes les occupant ou plus largement bénéficiant de leur jouissance. Il doit être réalisé et maintenu en l'état par les propriétaires de ces constructions ou installations de toute nature.

Le maire doit assurer le contrôle de l'exécution de ces obligations. Il peut être accompagné dans cette tâche par les agents du débroussaillement de l'OEC susceptibles de mener aux contacts des propriétaires une animation visant à les impliquer plus fortement. Les municipalités et chaque personne ou famille doit prendre la mesure de l'importance du débroussaillement pour leur sécurité qui conditionne l'efficacité des secours face à l'incendie ».

# 10. Conditions de mise en Œuvre

# 10.1. La maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage elle reste à charge de la CTC et de la communauté de communes. Financements possibles :

- Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne
- PDRC / FEADER mesure 8.3

#### 10.2. La maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre pour de tels projets peut être assurée par des bureaux d'études publics ou privés, ou par les intercommunalités en régie.

#### 10.3. La réalisation

La création et l'entretien des ouvrages réalisés pourront être confiés au service des forestiers sapeurs, aux ouvriers forestiers de l'ONF (par convention) ou encore à des entreprises privées le cas échéant.

# 11. Priorités de mise en œuvre

# 11.1. Indispensables (priorité 1)

En matière de DFCI suite à l'analyse des enjeux, des départs de feu et des parcours des grands incendies sur le secteur, sont prioritaires pour la protection de la forêt du Fium'Orbu:

- Mise aux normes des pistes : FMB-P01, FMB-P02.
- Introduction dans la base de donnée DFCI et mise aux normes des points d'eau existants : FMB02, FMB03, FMB04, FMB09, FMB10, FMB11, FMB12.
- Positionnement des nouveaux bassins/citernes : FMB06, FMB05, FMB01, FMB07, FMB98.
- Matérialisation de la zone de manœuvre dans le parking au terminus de la piste de Catastaggiu.
- Identification et favorisation des zones de protection des feuillus.
- Matérialisation des lignes d'allumage sur la crête.
- Matérialisation des zones de discontinuité de combustible à créer en brûlage et leur réalisation dans la ZGC.
- La réalisation de la DZ du stade de San Gavino di Fium'Orbu.
- Zone d'auto résistance : action de nettoiement des ronciers.
- Mise en place d'une zone tampon autour de la zone d'auto résistance : action d'élimination du sous-étage.

En matière de DPCI, de rares actions sont à mener, mais elles sont cependant considérées prioritaires. En particulier pour ce qui concerne :

- La mise en place de la signalétique adaptée au terminus de la piste de Catastaggiu, sur le parking.
- La sensibilisation et l'information auprès des opérateurs touristiques.
- Le respect des obligations légales de débroussaillement.

# 11. 2. Souhaitables (priorité 2)

En matière de DFCI sont considérés souhaitables :

• La mise aux normes de la piste : FMB-P03

# 12. Tableaux récapitulatifs par commune

# 12.1. Lugo di Nazza

Туре	Nom	Quantité	Observations	Priorité	Existant/ à créer
Point d'eau	FMB, Sortie nord du village	1	Citerne de 30 m3 ou bâche souple autoalimentée	1	À créer
Point d'eau	FMB02, Sortie	1	Citerne de 30 m³ ou bâche souple autoalimentée	1	À créer

# 12.2. Poggio di Nazza

Туре	Nom	Quantité	Observations	Priorit é	Existant/ à créer
Bassin HBE	FMB05, Pinzelli	1	Citerne souple de grosse capacité : min 200m3 idéalement 400m3	1	À créer
Piste	FMB-P01, piste d'Altana	13 km	OK en gabarit, aires de croisement, plateforme. Nécessité d'aménager une aire de retournement.	1	Existant
Citerne souple	FMBO2, Pruno	1	Citerne de 30 m3 autoalimentée	1	Existant
Zone de gestion du combustible	ZGC 1	3,3 Km de linéaire à étudier	Cette zone pourra comprendre des actions de : protection et favorisation de la hêtraie, création de discontinuité de combustible par Brûlage, identification de ligne d'allumage (naturels ou à créer)	1	À créer

# 12.3. Isolaccio di Fium'Orbu

Туре	Nom	Quantité	Observations	Priorit é	Existant/ à créer
Bassin HBE	FMB01, Bighinzelli	1	Citerne souple de grosse capacité: min 200m3 idéalement 400m3	1	À créer
Bassin HBE	FMB07, Chiralbeto	1	Citerne souple de grosse capacité: min 200m3 idéalement 400m3	1	À créer
Citerne souple HBE	FMB06, Tassarelli	1	Citerne souple de grosse capacité : Engins / HBE 400m3	1	Existant
Bassin HBE	FMBO4, Monte Lati	1	Bassin maçonné circulaire à ciel ouvert de 60m3 à intégrer dans la base de données. Un abattage de quelques arbres est à prévoir.	1	Existant
Piste	FMB-P03, piste d'Alzolu	8,5 km	En bon état. Nécessité d'aménager une aire de retournement au terminus.	3	Existant
Bassin normalisé enterré	FMB03, Taoria	1	Point d'aspiration en bon état à introduire dans la base de données	1	Existant
Zone de gestion du combustible	ZGC 1	6,3 Km de linéaire à étudier	Cette zone pourra comprendre des actions de : protection et favorisation de la hêtraie, création de discontinuité de combustible par Brûlage, identification de ligne d'allumage (naturels ou à créer)	1	À créer

# 12.4. San Gavino di Fium'Orbu

Type Nom		Quantité	antité Observations		Existant/ à créer
DZ	FMB-DZ1	1	Le stade fait office de DZ : formaliser	1	Existant
Poteau incendie	FMB11 et FMB12	2	Ces deux PI sont dotés de 2 sorties en 70 et 1 sortie en 100. Alimentés de la rivière en gravitaire le long de la départementale RD445, ont un bon débit et ils sont exclusivement DFCI. À intégrer dans la base de données.	1	Existant
Point d'aspiration	FMB10, Macini	1	À aménager zone de manœuvre	1	Existant
Panneau DPCI	FMB-PA1	1	Panneau d'information DPCI sur le parking au terminus de la piste de Catastagju	1	À créer
Zone de gestion du combustible	ZGC 1	8 Km de linéaire à étudier	Cette zone pourra comprendre des actions de : protection et favorisation de la hêtraie, création de discontinuité de combustible par Brûlage, identification de ligne d'allumage (naturels ou à créer)	1	À créer

# 12.5. Serra di Fium'Orbu

Туре	Nom	Quantité	Observations	Priorit é	Existant/ à créer
Piste	FMB-P02, piste d'Ania	7 Km	Prévoir les aires de croisement nécessaires et conformes au PPFENI; prévoir la création d'ouvrage d'art pour soulager les fossés par endroit. Nécessité d'aménager une aire de retournement au terminus.	1	Existant
Citerne normalisée	FMB08, Piste d'Ania	1	Équipement de la piste d'Ania FMB-02	1	À créer
Citerne normalisée 30m3		1	À proximité du cimetière avant le village Coordonnées 40°58'39"N - 9°17'51"E	1	Existant
Citerne normalisée	FMB09, Proximité DZ	1	Mise aux normes DFCI du bassin existant (prévoir la pose d'une basse souple à l'intérieur).	1	Existant
Zone d'Autorésistanc e	FMBA01	2,5 ha	Nettoiement des ronciers	1	À créer
Zone Tampon	FMBZT01	1,5 ha	Elimination du sous-étage	1	À créer
Zone de gestion du combustible	ZGC 1	3,9 Km de linéaire à étudier	Cette zone pourra comprendre des actions de : protection et favorisation de la hêtraie, création de discontinuité de combustible par Brûlage, identification de ligne d'allumage (naturels ou à créer)	1	À créer

# 13. Cartographies et annexes

Cf documents

# 14. Glossaire

#### Accro-branches® (marque déposée) nom commun/Parcours Aventure :

Installation de loisirs permettant de circuler en hauteur d'arbre en arbre.

#### Aire de croisement :

Sur largeur d'une piste DFCI permettant à deux camions de lutte de se croiser.

#### Aire de retournement :

Zone permettant à des camions de lutte de faire demi-tour.

#### Anémométrique:

Qui a trait à la mesure des vents (vitesse et direction).

#### **Autoprotection des peuplements :**

Ensemble de mesures visant à réduire le combustible forestier, afin qu'une forêt puisse être traversée par un feu sans être totalement détruite.

#### Auto résistance :

« La mise en auto résistance à l'incendie d'un peuplement forestier vise à minimiser les dégâts d'un feu sur ce peuplement pour en garantir sa survie. Elle passe par la réduction et le maintien à des seuils très bas de la charge en combustible (strate basse et litière), par le façonnage de la structure du peuplement (élagage...) et par une recherche d'effet de masse en surface (surface minimale de peuplement traité) sur des secteurs définis comme prioritaires. Cette mise en auto résistance n'a aucune finalité de lutte directe ou indirecte. » Cf PPFENI.

#### Bande de roulement:

Sur une ZAL, permet aux véhicules de lutte de circuler, cela n'est pas forcément une piste.

#### **Bandes vertes:**

Peuplement arboré constitué par des espèces, une structure et une localisation pouvant, dans certains cas, limiter la propagation d'un incendie.

Exemple : hêtraie montagnarde, bandes de châtaigniers, certaines ripisylves.

Ce type de peuplement n'est pas en tant que tel considéré comme un ouvrage DFCI dans le PPFENI.

# Brûlage dirigé:

Opération d'aménagement et d'entretien de l'espace consistant à conduire le feu de façon planifiée et contrôlée sur tout ou partie d'une surface prédéfinie et en toute sécurité pour les espaces limitrophes.

#### Brûlage ou feu tactique:

Lors d'un grand incendie, sous l'autorité du COS, conduire un feu de façon planifiée et contrôlée sur tout ou une partie d'une surface prédéfinie et en toute sécurité pour les espaces limitrophes et les personnels afin de stopper l'incendie qui, faute de combustible, s'éteint.

#### CA:

Une Coupure de combustible active (CA) est un ouvrage en milieu difficile empêchant la création d'une ZAL et donc inaccessible en totalité ou en partie aux moyens de lutte traditionnels. Dans tous les cas, cette coupure peut permettre l'intervention en sécurité de moyens réduits (aériens ou personnels à pied) notamment par la pose de barrières de retardant ou l'utilisation du feu (feux tactiques, contre-feux). Pour atteindre l'objectif, la CA sera implantée sur un terrain le moins favorable au développement de l'incendie, où il ralentit naturellement (sommets, crêtes...).

### CCF:

Comité Communal Feux de forêts.

#### CCFI:

Camion Citerne Feu léger (600-1000litres) de lutte contre les feux de forêts.

### CCFM:

Camion Citerne Feu Moyen (2000-4000 litres) de lutte contre les feux de forêts.

#### CCFS:

Camion Citerne Feu Super (6000-13000 litres) de lutte contre les feux de forêts.

#### CdC:

Collectivité de Corse.

### CEF:

Cellule Emploi du feu.

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

#### CFT:

Cadre Feu Tactique. La formation de **CFT** est constituée de 10 jours de formation en deux modules dont l'un s'effectue en Espagne auprès du **GRAF** de Catalogne. Pour suivre cette formation l'obtention du RCBD nécessaire. Cette formation est dispensée par l'ECASC de Valabre.

#### **Chablis:**

Arbre renversé (ou cassé) par le vent.

#### CTIIF:

Cellule Technique d'Investigation sur les Incendies de Forêt.

#### Contre-feu:

Consiste à allumer un feu à l'avant d'un incendie, le long d'une zone servant d'appui. Le contre-feu se développe en direction de l'incendie, laissant derrière lui une zone brûlée.

#### COS:

Sapeur-pompier Commandant des Opérations de Secours

#### Coupure active:

Zone à sol nu permettant d'arrêter certains feux en zone inaccessible aux engins de lutte

#### Crête:

Ligne joignant les points les plus élevés d'un terrain. Contraire: thalweg.

#### CTC:

Collectivité Territoriale de Corse.

#### DDAF:

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

#### DFCI:

Défense des Forêts Contre l'Incendie.

#### DPCI:

Défense des Personnes Contre l'Incendie.

Elle permet d'anticiper les problèmes de sécurité civile afin que les

secours puissent se consacrer au plus vite à l'extinction de l'incendie.

Ces analyses conduisent à la régulation des flux touristiques dans ces massifs (sensibilisation, interdiction d'accès, plans d'évacuation...) et à la création d'ouvrages pour la préparation de l'évacuation des personnes présentes (balisage, zone de poser pour hélicoptère, zones de regroupement adaptées...)

### DZ:

Zone de poser d'hélicoptère aménagée sommairement ainsi que ses couloirs d'accès.

#### **ECASC:**

Ecole d'application de la Sécurité Civile (Valabre).

### Entente Interdépartementale:

L'entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie est un Établissement public administratif créé en 1963 et regroupant 19 départements méditerranéens. Elle finance entre autres un centre de recherches (CEREN), le pôle des nouvelles technologies (Pônt), un centre de formation (ECASC) à Gardanne (13).

# **Eparage:**

En DFCI : fauchage des accotements et élagage voire élimination des arbres qui généraient le passage des camions de lutte en largeur et en hauteur (4 m).

### **EPCI:**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### Feu Tactique:

Le feu tactique comprend le contre-feu et le brûlage tactique.

#### Forestiers sapeurs (Service des):

Moyens humains et matériels de prévention et de lutte contre les incendies de forêts depuis 1973 financés par une convention entre l'état et le département (maître d'ouvrage).

#### Forêt communale (FC):

Forêt faisant partie du domaine privé de la commune soumise au régime forestier.

### Forêt territoriale (FT):

Forêt faisant partie du domaine privé de la CTC résultant du transfert en 2002 des forêts domaniales de Corse appartenant à l'État soumises au régime forestier.

# GTP:

Groupe de Travail Permanent. Il rassemble des « techniciens » des services présents en Sous-commission départementale (2A) pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêt et prépare le travail de celle-ci.

#### GTT:

Groupe de Travail Technique. Il rassemble des « techniciens » des services présents en Sous-commission départementale (2B) pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêt et prépare le travail de celle-ci.

# REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

#### **Hydrant:**

Élément permettant l'approvisionnement en eau des moyens de lutte incendie.

#### Long établissement:

Afin d'atteindre un feu situé hors de portée des engins de lutte.

#### Lutte commando:

Lutte à pied avec ou sans eau dans les endroits inaccessibles aux engins de lutte.

#### HBE:

Hélicoptère bombardier d'eau.

## Hygrométrie:

Taux d'humidité de l'air en % (de 0 à 100 %).

#### Méso méditerranéen:

Zone climatique située à environ 400-800 m au-dessus du méditerranéen et en dessous du supra méditerranéen (de mesos: milieu).

#### OEC:

Office de l'Environnement de la Corse, émanation de la CTC.

#### ONF:

Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial en charge de la gestion des forêts de l'état et des collectivités.

### Orographie:

Description du relief terrestre.

#### **Parcours Aventure:**

Voir accro-branches®.

#### PI/BI:

Poteau incendie/bouche incendie: Hydrants normalisés, la bouche est enterrée.

#### PLPI:

Plan Local de Prévention contre les Incendies.

### **PPFENI:**

Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies.

#### PRMF:

Protection Rapprochée de Massifs Forestiers patrimoniaux (et) ou présentant des enjeux de sécurité civile. Les équipements sont plus denses que dans un PLPI.

#### Prométhée:

Base de données opérationelle depuis 1973 pour tous les départements de l'Entente en consultation libre sur internet(http://:www.promethee.com).

### Ouad:

Moto à 4 roues, leurs ventes ont doublé en 2004.

#### Régime forestier:

Régime de protection créé par le code forestier en 1827 pour les forêts de l'Etat, des collectivités, des établissements publics (etc.) susceptibles d'aménagement, de production régulière ou de reconstitution. La plupart des soumissions au régime forestier ont été prises par décret impérial de Napoleon III.

# Retex:

Retour d'expérience.

# RCBD:

Responsable de Chantier Brûlage Dirigé. La formation de Responsable de Chantier Brûlage Dirigé est constituée de 15 jours de formation en trois modules, suivis par un compagnonnage de six brûlages dans trois équipes différentes. Cette formation est accessible après avoir effectué le stage d'Equipier Brulage Dirige (EBD). Cette formation est dispensée par l'ECASC de Valabre.

#### Sécurité civile

Ensemble de mesures destinées à protéger les populations.

#### Signalétique:

Ensemble des panneaux d'information, d'interdiction, de conseils visant à informer la population des mesures prises.

#### SIS:

Service d'Incendies et de Secours. Établissement Public Administratif du Département gérant le Corps Départemental des Sapeurs Pompiers.

#### SITAC:

Situation Tactique opérationnelle.

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêt, lande, maquis et garrigues :

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com 21 RP-02B-200033827-20211008-6021 1-DE

Émanation de la Commission Départementale d'Accessibilité et d'évaluation des risques qui propose au Préfet de département les mesures à prendre en matière de feux de forêts. Les Maires concernés sont invités à y donner leur avis.

#### **Sylviculture:**

Ensemble des règles et pratiques culturales des peuplements forestiers.

### Sylvo pastoralisme:

Techniques faisant cohabiter les troupeaux et la forêt.

### Talweg (thalweg):

Ligne joignant les points les plus bas d'une vallée. Contraire: crête.

### UT:

Unité territoriale (de l'ONF).

### Venturi (effet):

Phénomène d'accélération des fluides lorsque la section diminue.

#### Xérophile:

Qui aime la sècheresse (le soleil).

### ZAL:

Zones d'Appui à la lutte normalisée par le PPFENI permettant aux secours de combattre le feu sur une zone débroussaillée, reconnue, et équipée.(Idem LICAGIF). A chaque ZAL doit être associé un but de protection d'un massif ou d'un espace naturel de surface significative. Une ZAL peut être améliorée, dans certains cas, par la création de Zone de Réduction de Combustible (ZRC) en aval de l'ouvrage, côté feu, pour diminuer l'intensité du feu qui les impacte.

### Zones de Gestion du Combustible :

La Zone de Gestion de Combustible (ZGC) est un secteur défini à objectif de protection contre l'incendie. La particularité de cet ouvrage est qu'il combine plusieurs types de gestion adaptés à un terrain présentant déjà des atouts naturels (tels que des formations végétales intrinsèquement résistantes). Parmi ceux-ci, citons (liste non exhaustive) :

- mesures pour favoriser et protéger (même activement) des feuillus (plantation, protection...),
- identification des zones naturelles d'allumage pour la réalisation d'un Feu Tactique,
- création de LAFT (Layons débroussaillés par Anticipation, servant d'appui à la mise en œuvre d'une opération de Feu Tactique).
- réalisation de zones de discontinuité de combustible.

Le détail de la localisation des différents types d'intervention est décidé par le GTP/GTT. Ces milieux étant dynamiques et en évolution constante, la localisation et la qualité des différents travaux doivent être réévaluées régulièrement par le GTT/GTP.

## Zones de Réduction du Combustible :

Le PPFENI stipule que les ZAL pourront, dans certains cas, être améliorées par la création de Zones de Réduction du Combustible (ZRC) en aval de l'ouvrage, côté feu, pour diminuer l'intensité du feu qui les impacte. Sur ces zones, les exigences d'entretien seront moindres que sur une ZAL (en termes de phytovolume notamment). Les ZRC sont donc des ouvrages strictement complémentaires aux ZAL.

#### Zone de regroupement:

Zones aménagées et signalées permettant de regrouper des personnes (promeneurs, etc) dans des conditions de sécurités correctes si leur évacuation n'est pas possible a posteriori.

## Zone Refuge:

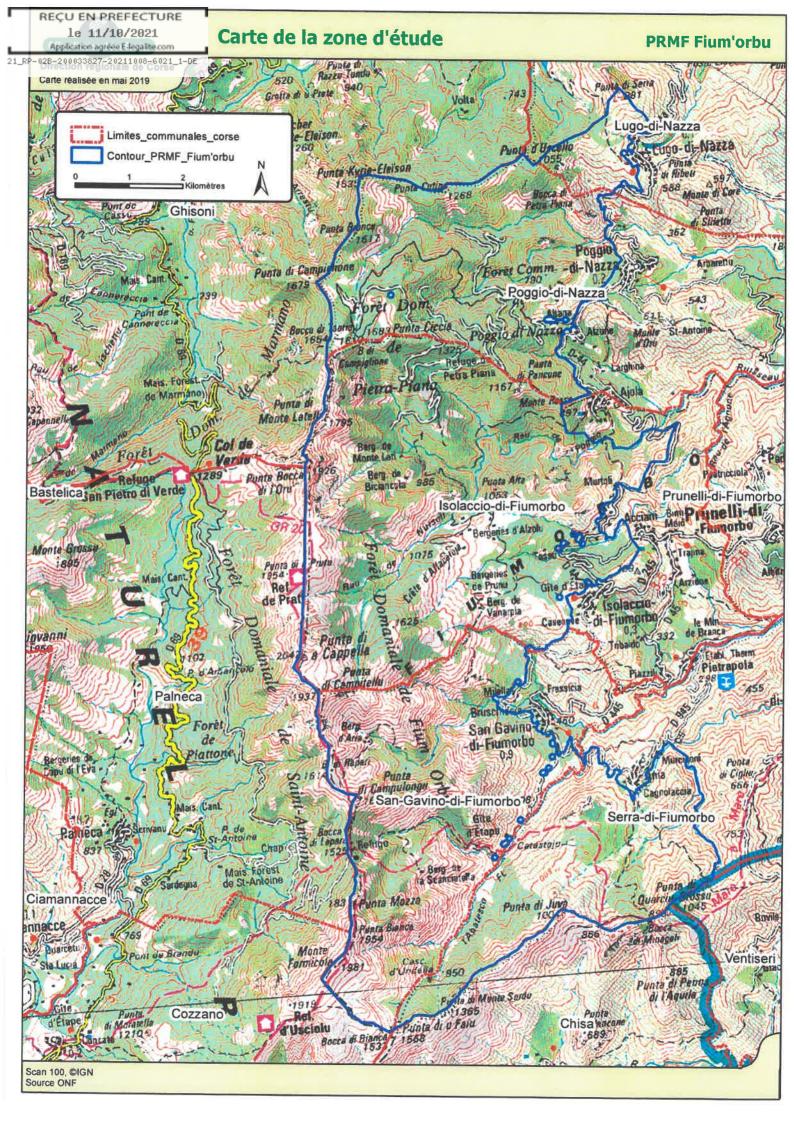
Zone aménagée pour la mise en sécurité des moyens de lutte.

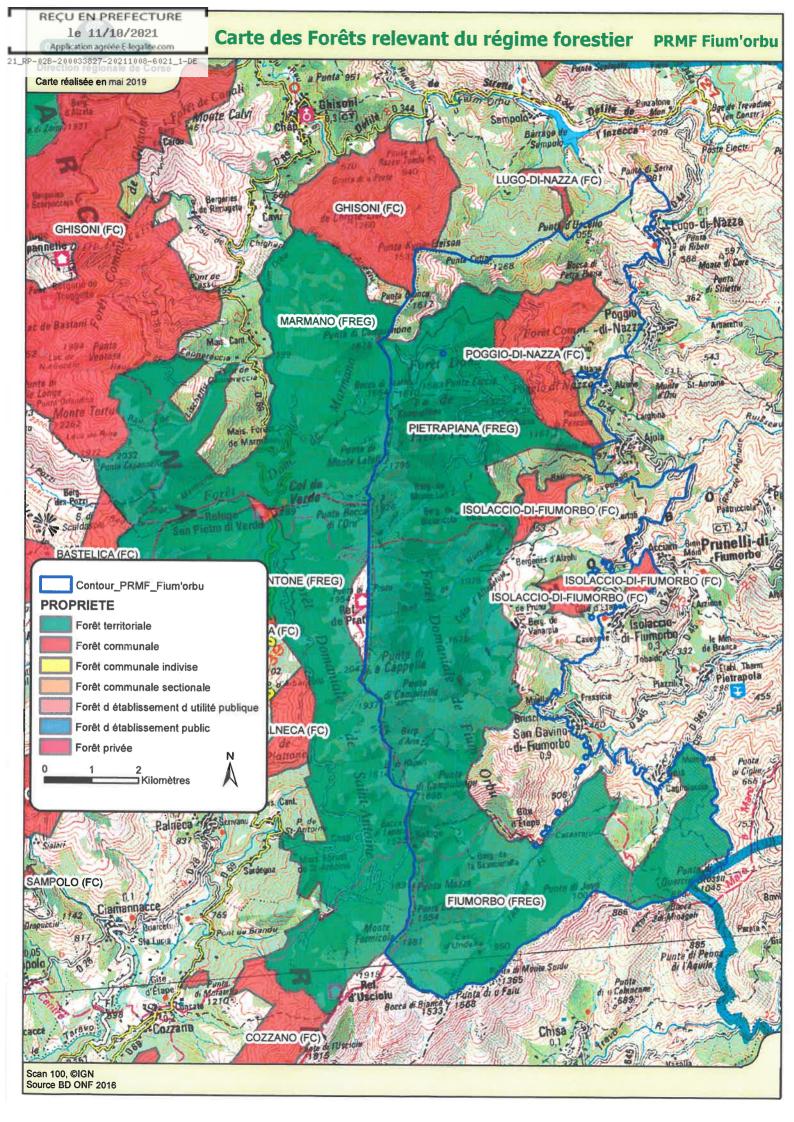
## Zone tampon:

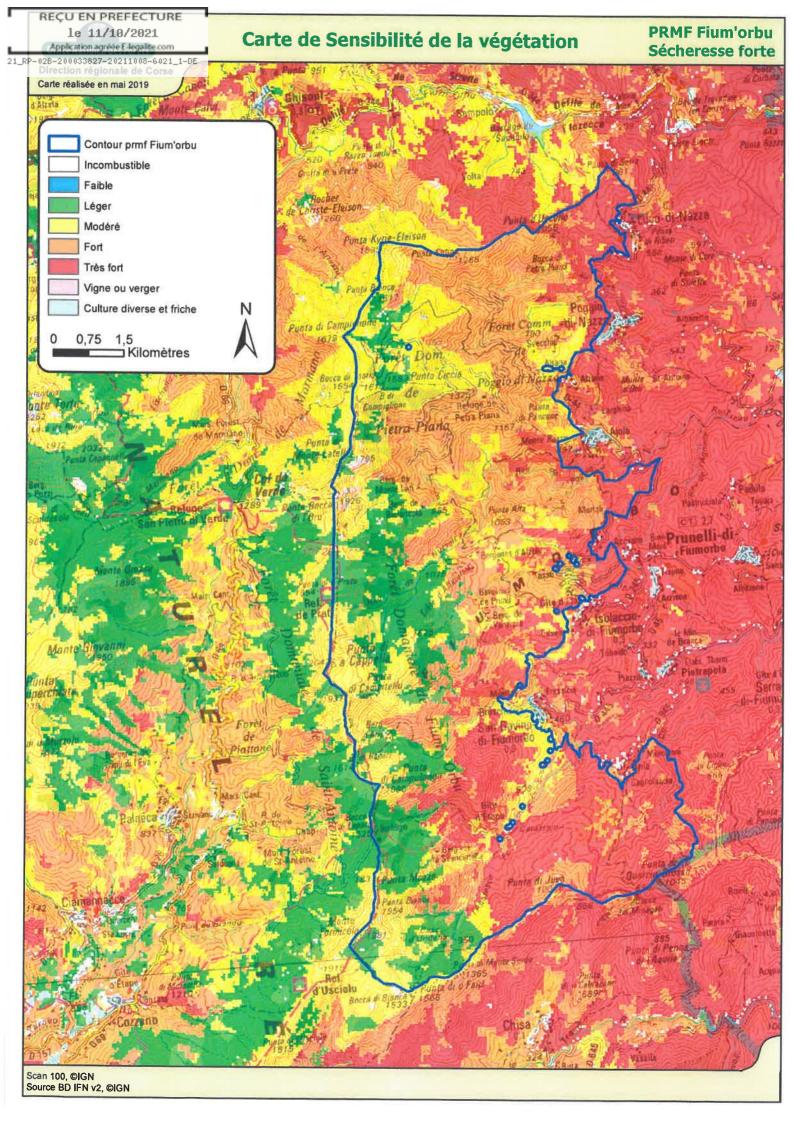
Pour certains peuplements remarquables et afin de réduire au maximum la zone de transition, il pourra être nécessaire de traiter un secteur dans le périmètre externe du peuplement auto résistant, dans le but de réduire la puissance d'un incendie avant qu'il ne l'impacte. Cet aménagement périphérique est appelé zone tampon. La réalisation d'une zone tampon pourrait concerner des peuplements très sensibles à l'incendie (écorce fine).

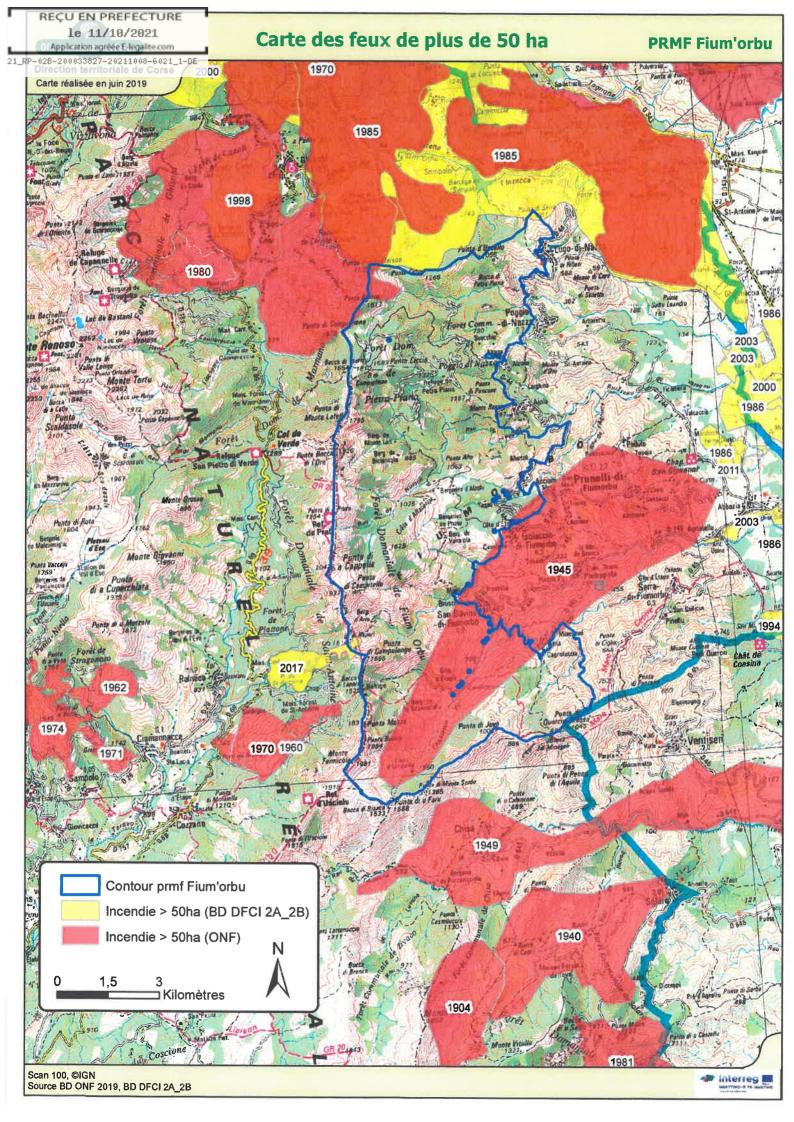
### **Zone de transition:**

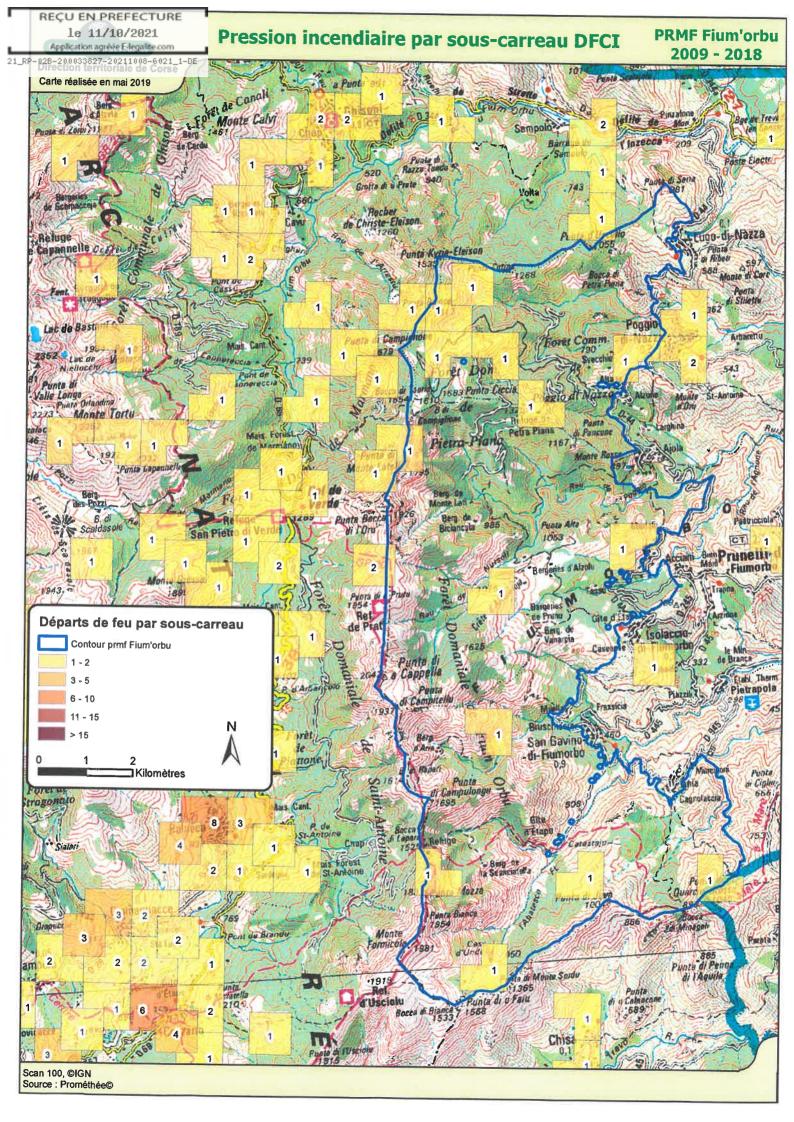
Dans le cas général, le peuplement auto résistant présentera sur sa lisière une zone de transition. Il s'agit d'une bande périphérique interne au peuplement auto résistant qui est susceptible de ne pas résister au passage de l'incendie avant que celui-ci ne perde de sa puissance et ne retombe au sol.

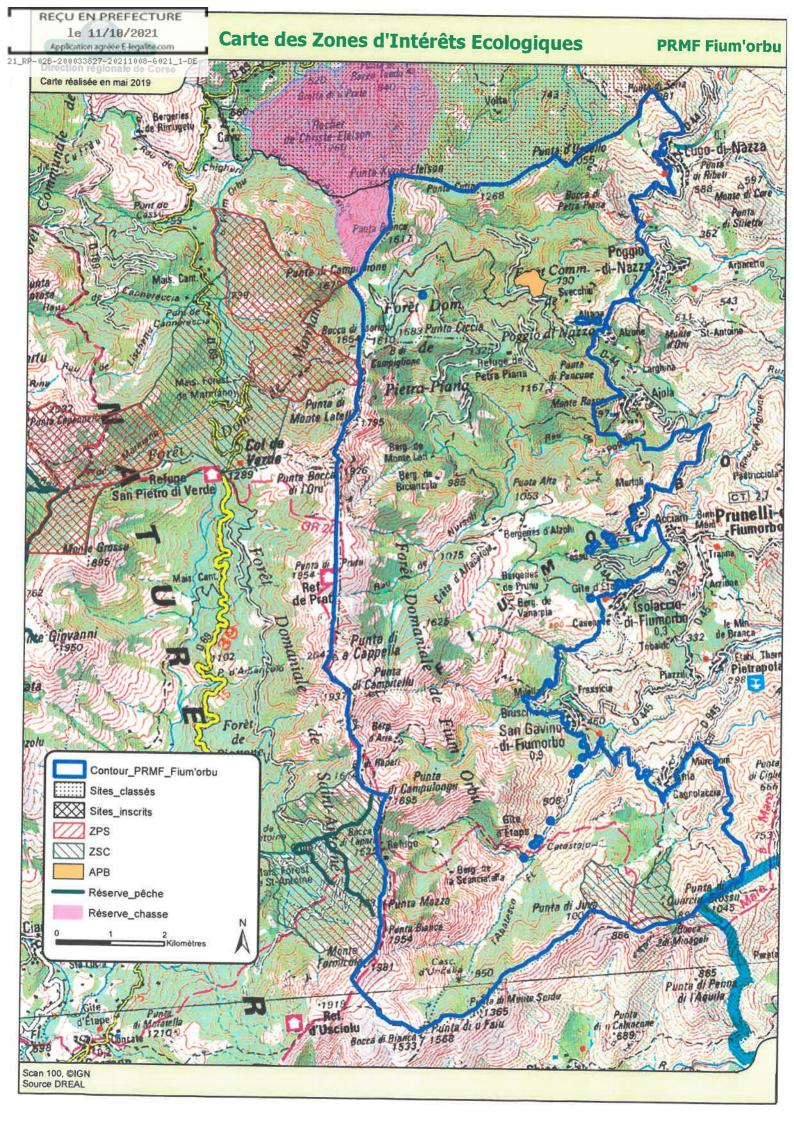


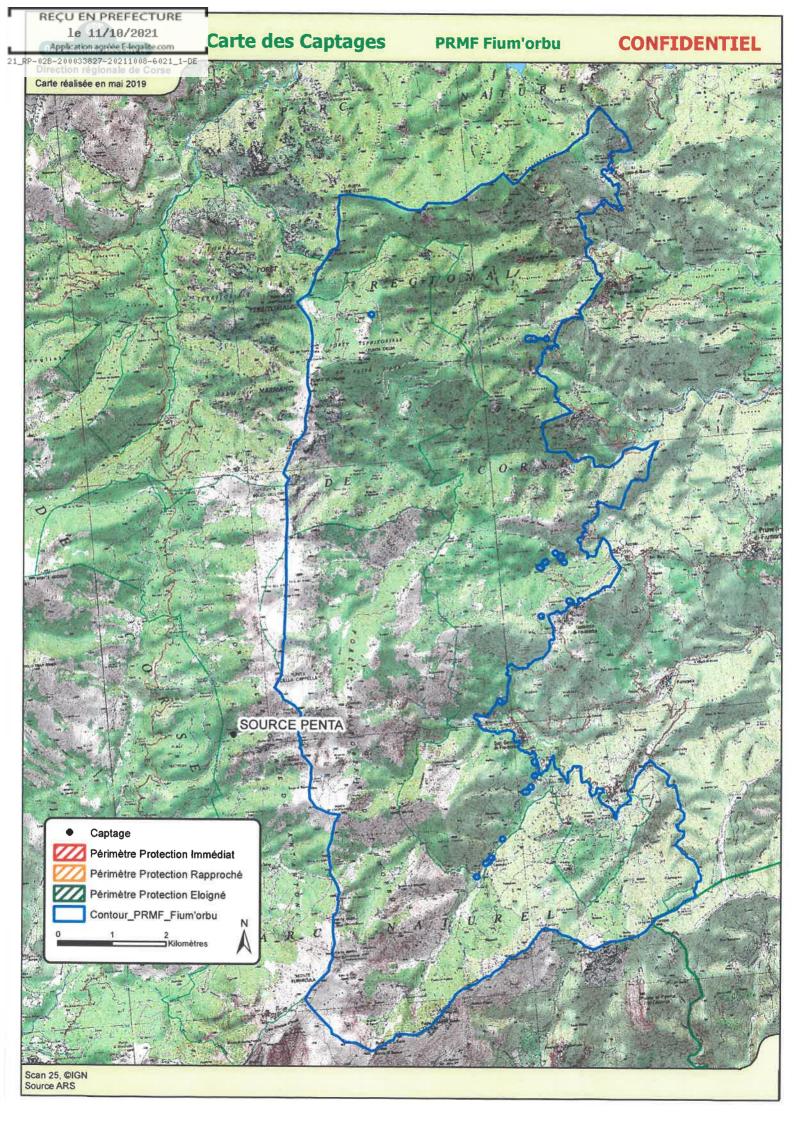


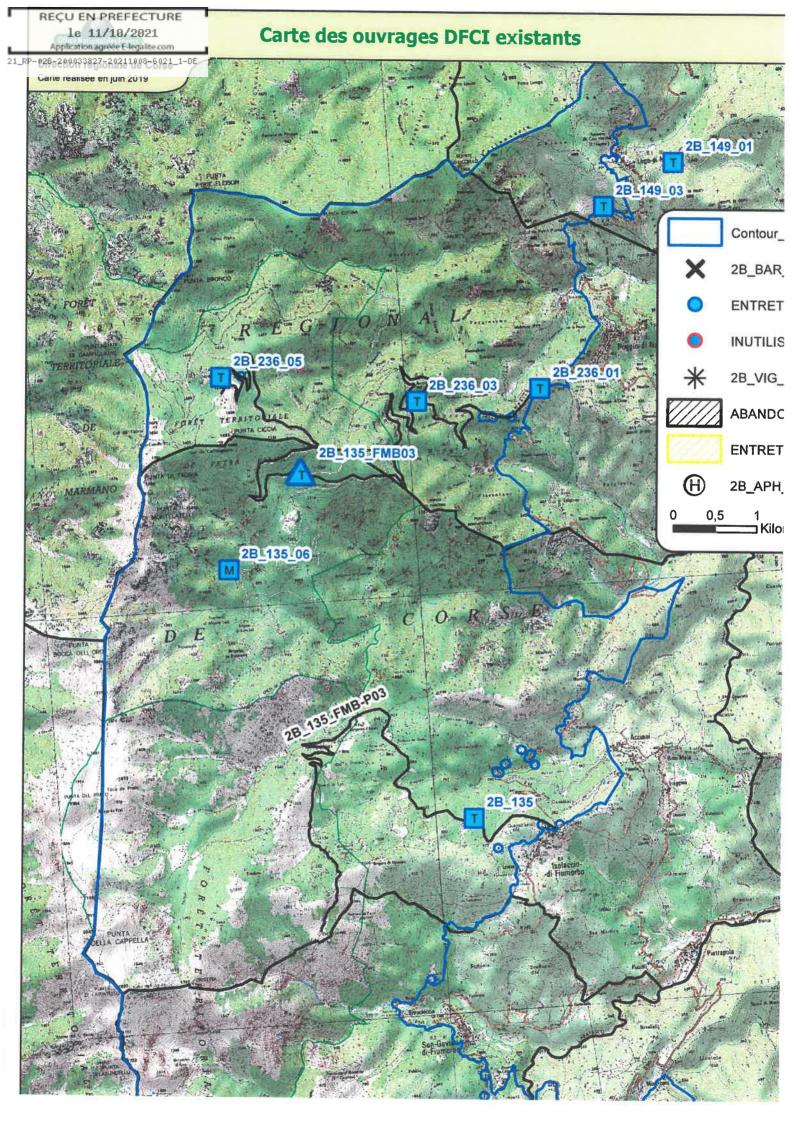
















OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE

Unité : DFCI

Gilles PLANELLES

## PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 24 septembre 2012

Etaient présent:

Cdt MOZZICONACCI Jérôme, pour le SDIS 2B
PERALDI Pauline, pour le PNRC
DELIN Johnny, pour la DDTM 2B
SAYAG Stéphane, pour le CG2B service des forestiers sapeurs
TRECUL Didier, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI
PLANELLES Gilles, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

Objet: tournée terrain sur la FT de PIETRA PIANA

## Ordre du jour:

- 1. Historique des feux
- 2. Pistes
- 3. Points d'eau
- 4. Le volet DPCI
- 5. Autres mesures DFCI

## 1. Historique des feux

1 seul grand feu recensé en 1947 d'une superficie totale de 140 Ha, au lieu dit "Monte Latelli". Pas de cartographie et absence de témoignage;

Plusieurs petits feux liés à la foudre.

## 2. Pistes

L'ensemble du réseau de pistes desservant le massif forestier de Pietra Piana a une seule et unique entrée commune qui ensuite maille la forêt.

L'état des lieux fourni par l'ONF, fait apparaître un réseau dense de pistes forestières de 35,2 Km.

Pour la forêt territoriale : 24,8 km au total Piste de Taoria: 7,8 Km (Bon état général) Piste d'Albarelli: 6,9 Km (Bon état général) Piste de Largeto: 2,9 Km (Bon état général) Piste d'Aquilajo: 0,9 Km (Bon état général) Piste de Cavorso: 1,1 Km (Bon état général) Piste de Campiglione: 2,6 Km (mauvais état) Piste de Pinzelli: 1,8 Km (mauvais état)

Piste de Monte Lati : 0.4 km Piste de Tana : 0.4 km

Et pour la forêt communale : 12 km au total

Piste d'Altana : 6.2 km (plus 260 ml en partie non soumise soit 6.5 km environ au total)

Piste de Tana : FC de Poggio di Nazza

Diverses pistes secondaires (piste de Polestrella, piste dell'Acqua, piste de Morello) : 5.5 km

REÇU EN PREFECTURE

1e 11/19/2021

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

<u>Piste de TAORIA</u>, axe principal de la forêt territoriale de PIETRA PIANA.

Réfection généralisée en 2011 sur des crédits "desserte forestière", en vue de l'exploitation de certaines parcelles.

OK en gabarit, aires de croisement, plate forme.

? Retenue au titre de la PRMF comme réseau DFCI jusqu'à l'embranchement du refuge de Pinzelli. Nécessité d'aménager une aire de retournement. Maintien des 2 points d'eau existants (qui sont à normaliser PFFENI).

Prévoir un HBE grosse capacité (? 200 m3) au niveau du terminus, emplacement à étudier précisément avec possibilité d'auto-alimentation, intérêt également pour le secteur de Ghisoni "Kirié, Marmano".

<u>Piste de Pinzelli</u>, accès au refuge communal (ancienne implantation de point d'eau détruit).

? Retenue au titre de la DPCI jusqu'au niveau du refuge. Le reste de la boucle (en très mauvais état), dite de Taoria/Campiglione, ne présente aucun intérêt DFCI et ne sera donc pas retenu.

### 3. Points d'eau

3 points d'eau figurent sur la base de données départementale "hydrants":

2 sont réellement sur le terrain

1 a été démoli, Pinzelli devenu le refuge communal.

Bassin n°1, Aja Franca: Bassin maçonné d'une capacité d'environ 100 m3. Nécessité de vérifier si uniquement DFCI ou si AEP/DFCI. Présence d'une trappe pour vannes (non vérifié car présence d'un nid de guêpes).

? Etat général OK.

Bassin n°2, Pruno: En forêt communale de Poggio di Nazza. Maçonné d'une capacité de 35m3. Vanne cassée, étanchéité à refaire (nombreuses fuites), alimentation à revoir (actuellement non alimenté). Vérifier si uniquement DFCI ou si AEP/DFCI.

? A mettre aux normes PPFENI (aspiration uniquement)

Bassin °3, Taoria: Citerne enterrée, capacité 30 m3 en aspiration uniquement, autoalimentée.

? Vérifier l'étanchéité. A garder en l'état, prévoir signalétique de position car introuvable si pas connue à l'heure actuelle.

Un quatrième point d'eau (bassin HBE de grande capacité) a été prévu au niveau du terminus (DFCI) de la Piste de Taoria.

### 4. Le volet DFCI

Le refuge communal n'étant pas encore opérationnel, la problématique DPCI sur ce secteur est inexistante donc pas de mesure particulière préconisée.

## 5. Autres mesures DFCI

Visite du plateau de TAORIA, remarquable d'un point de vue écologique et environnemental, constitué essentiellement par un peuplement de bouleau plus ou moins en mélange avec le pin Laricio.

Le sous étage est quasi absent, la litière est très faible et discontinue: charge en combustible très faible.

La structure et les essences constituant le peuplement le rendent "auto-résistant" en l'état, il n'est donc pas proposé de traitement particulier sur le secteur.

La problématique « grands feux » est absente sur ce secteur forestier, pour les raisons décrites plus haut. La problématique « petits feux » est quant à elle existante, et uniquement liée à la foudre, mais ne génère jamais de feu important (voir explications précédentes).

Nécessité de prévoir une nouvelle journée de terrain sur cette forêt, afin d'expertiser l'ensemble du territoire et de préconiser des mesures d'ensemble.

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE



OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE

Unité : DFCI

Antonella MASSATU
Tél: 00 33 6 18 01 84 32
Courriel: antonella.massaiu@onf fr

PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 25 septembre 2013

## Etaient présent:

PLANELLES Gilles, pour le SDIS 2B
DELIN Johnny, pour la DDTM 2B
SAYAG Stéphane, pour le CG2B service des forestiers sapeurs
TRECUL Didier, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
CERVETTI François, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
MOULENC Louis, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

## Ordre du jour:

- 1. Etat des lieux de l'existant sur le territoire de la PRMF Fium'Orbu
- 2. Sectorisation et calendrier des réunions terrains à réaliser

## 1. Etat des lieux de l'existant sur le territoire de la PRMF Fium'Orbu

Un état des lieux des infrastructures présentes sur le terrain est nécessaire. En effet certains PO existants ne sont pas pris en compte dans la base de données actuelle. Cet état des lieux réalisé en inter-services pourrait servir à l'administrateur de la BD SIG DFCI afin de mettre à jour les informations cartographiques et numériques.

En plus il est essentiel d'attribuer un nom commun par ouvrage (pistes et PO) afin d'éviter la confusion due aux différents noms attribués par les divers organismes. Le choix a été fait d'attribuer à chaque ouvrage existant et retenu en PRMF, un nom PRMF. Celui-ci est composé par les trois lettres FMB suivies par un numéro progressif pour le PO, et par le trois lettres FMB suivies par un P et numéro progressif pour les pistes.

### Points d'eau

Coord. DFCI	Commune	Туре	Accessibilité	Vol. (m3)	Lieu-dit/ Nom PRMF	Observations
NB68H8	Poggio di Nazza	Bassin maçonné	Terrestre	35	Pruno/FMB02	Retenu en PRMF
NB68 <i>G</i> 8	Isolaccio di Fium'Orbu	Bassin maçonné enterré	Terrestre Aspiration	30	Taoria/ FMB03	Non présent dans la BD SIG DFCI Autoalimenté. Vérifier capacité
NB6867.5	Isolaccio di Fium'Orbu	Bassin maçonné à ciel ouvert)	mixte	60	Monti Lati/ FMB04	Non présent dans la BD SIG DFCI. Vérifier état
NB68H6,3	Isolaccio di Fium'Orbu	Bassin maçonné	mixte	60	Tassarelli/ FMB06	Non présent dans la BD SIG DFCI. Demande de la Com Com pour réfection, bassin à remplacer par un point d'eau d'une grande capacité, visite terrain nécessaire
NB68K4	Serra di Fium'Orbu	Bassin alimenté par le trop plein d'eau potable	Terrestre	30	Ania/ FMB09	Non présent dans la BD SIG DFCI. Retenue à la PRMF
NB68H3	San Gavino di Fium'Orbu	Aspiration en rivière	Terrestre Aspiration		Macini /FMB10	Non présent dans la base DFCI. Retenu en PRMF
NB68H3	San Gavino di Fium'Orbu	PI Gravitaire	Terrestre		D445/ FMB11	Vérifier sorties
NB68H3	San Gavino di Fium'Orbu	PI Gravitaire	Terrestre		D445/ FMB12	Vérifier sorties

## REÇU EN PREFECTURE le 11/19/2921 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

Pistes:

L'ensemble du réseau de pistes desservant le massif forestier de Pietra Piana a une seule et unique entrée commune qui ensuite maille la forêt.

L'état des lieux fourni par l'ONF, fait apparaître un réseau dense de pistes forestières de 35,2 Km.

Pour la forêt territoriale : 24,8 km au total Piste de Taoria: 7,8 Km (Bon état général) Piste d'Albarelli: 6,9 Km (Bon état général) Piste de Largeto: 2,9 Km (Bon état général) Piste de Aquilajo: 0,9 Km (Bon état général) Piste de Cavorso: 1,1 Km (Bon état général) Piste de Campiglione: 2,6 Km (mauvais état) Piste de Pinzelli: 1,8 Km (mauvais état)

Piste de Monte Lati : 0.4 km Piste de Tana : 0.4 km

Et pour la forêt communale : 12 km au total

Piste d'Altana : 6.2 km (plus 260 ml en partie non soumise soit 6.5 km environ au total)

Piste de Tana : FC de Poggio di Nazza

Diverses pistes secondaires (piste de Polestrella, piste dell'Acqua, piste de Morello) : 5.5 km

A priori seul l'axe principal pour un total arrondi de 13 Km sera retenu au titre de la PRMF. Le nom commun choisi est Piste d'Altana (comprenant les pistes forestières d'Altana, Taoria et partie de Pinzelli) et le nom PRMF FMB PO1. A confirmer sur le terrain.

Le territoire de la PRMF Fiumorbu est desservi par ailleurs par deux pistes et une route départementale (D445). La piste d'Alzolu (FMB P03) dessert des propriétés privées, la forêt communale d'Isulacciu et la forêt territoriale du Fium'Orbu en partant d'Isolaccio di Fium'Orbu, la piste d'Ania (FMB P02) sur Serra di Fium'Orbu et la D445 sur San Gavino di Fium'Orbu, parcourent le secteur sud de la PRMF constitué essentiellement par des forêts privées et la forêt territoriale du Fiumorbu.

Ces 2 pistes seront à retenir au titre de la PRMF. Les visites de terrain préciseront les tronçons retenus.

Nom	Commune	1	Observations	Décisions	
Piste d'Altana - FMB P01	Poggio di Nazza (11 Km) /Isolaccio di Fium'Orbu (3 Km)		Mise aux normes nécessaire : Aire de retournement au niveau du bassin HBE	Retenue	
Piste d'Alzolu - FMB P03	Isolaccio di Fium'Orbu	8,5	Mise aux normes nécessaire : à vérifier sur le terrain	Retenue PRMF	à la
Piste d'Ania - FMB PO2	Serra di Fium'Orbu	7	Mise aux normes nécessaire. Aire de retournement au terminus, aires de croisement, ouvrages d'art pour fossés		à lo

## 2. Sectorisation et calendrier des réunions terrains à réaliser

Trois secteurs restent à visiter sur le terrain :

<u>La forêt territoriale de Pietra Piana</u>: vérifier les pistes sur le secteur (Albarelli et Monte Lati) et décider si elles sont à intégrer dans la base DFCI ou pas. Vérifier les bassins existants (capacité du FMBO3 et état du FMBO4). Visiter les anciennes estives de Cavorsu pour décider si besoin l'intervention en Brûlage pour les ouvrir. Réfléchir sur les besoins éventuels en auto-résistance.

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

Réfléchir sur la DPCI. Présence nécessaire de l'US Aménagement, du parc, de la Chambre de l'Agriculture et de l'OEC.

Réunion prévue le 14 octobre 2013.

<u>La forêt territoriale de Fiumorbu</u>: Vérifier la piste d'Alzolu. Vérifier le bassin existant (FMB06 position et étudier la possibilité de le remplacer par un bassin de grosse capacité HBE). Visiter les anciennes estives de Nurzoli pour décider si besoin l'intervention en Brûlage pour les ouvrir. Réfléchir sur les besoins éventuels en auto-résistance. Réfléchir sur la DPCI (sentier de Prati). Présence nécessaire de l'US Aménagement, du parc, de la Chambre de l'Agriculture et de l'OEC. Réunion prévue le 7 octobre 2013.

<u>SAN GAVINO</u>: Vérifier la route de Catastaggiu. Vérifier les Points d'eau existants. Réfléchir sur la DFCI (gite d'étape, complexe sportif, canyons, sites de baignades...). Visiter les anciennes estives de Bianca pour décider si besoin l'intervention en Brûlage pour les ouvrir. Présence nécessaire du parc, de la Chambre de l'Agriculture et de l'OEC.
Réunion à prévoir.



OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE

Unité : DFCI

Gilles PLANELLES

## PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 28 juin 2012

Etaient présent:

Cdt MOZZICONACCI Jérôme, pour le SDIS 2B
TORRE Fabrice, pour la DDTM 2B
DELIN Johnny, pour la DDTM 2B
ANDREANI Nicolas, pour le CG2B service des forestiers sapeurs
CERVETTI François, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI
PLANELLES Gilles, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

Objet: Lancement technique de l'étude PRMF.

## Ordre du jour:

- 1. Délimitation de la zone d'étude
- 2. Demande de documents aux partenaires techniques
- 3. Préconisation et réflexion du groupe de travail sur le secteur d'Ania, commune de San Gavino di Fium'Orbu et FT Fium'Orbu.
- 4. Autres enjeux "environnementaux" identifiés
- 5. Etablissement des règles et procédures à mettre en place pour les études PRMF 2B

## 1. Délimitation de la zone d'étude

Le groupe de travail de terrain souhaite modifier les limites de la zone d'étude, comme suit:

- Au Sud, suivre les limites de la Prmf Tova/Solaro/Chisà
- A l'Ouest, suivre les limites des départements 2A et 2B
- Limite Nord inchangée
- Limite Est, sortir du périmètre les villages et hameaux, s'appuyer sur le réseau de route départementale autant que possible pour avoir un ancrage facile à repérer.

Portant sa contenance à 7535 Ha. (Voir carte jointe)

## 2. Demande de documents aux partenaires techniques

DDTM: ouvrages DFCI faisant l'objet d'une servitude (statut DFCI)

DDTM/ONF : pistes et points d'eau existants sur le périmètre de la zone d'étude

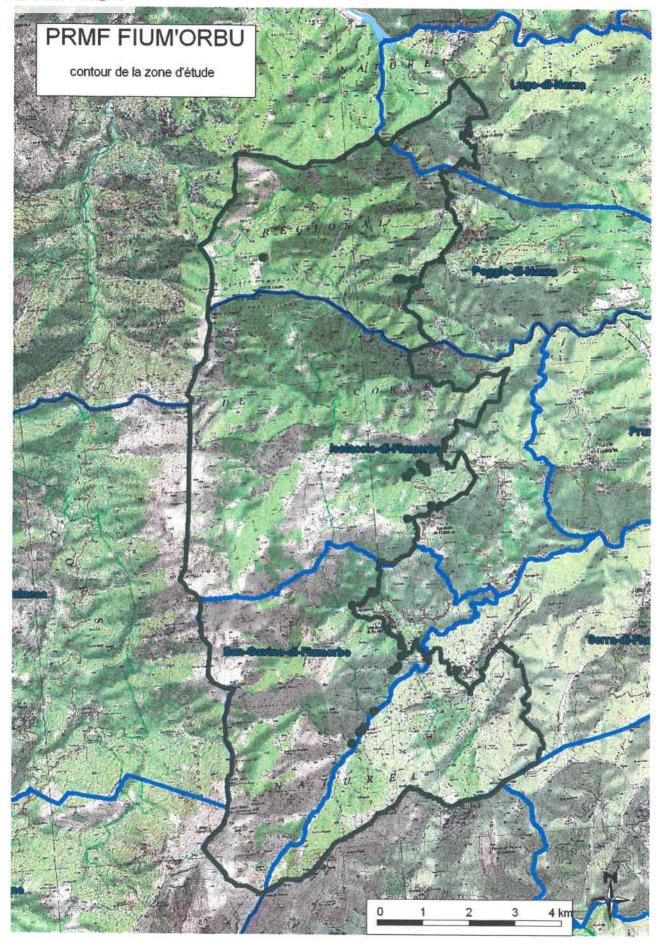
SDIS 2B : base de données points d'eau normalisés

FORSAP: ouvrages créés et entretenu par le service (historique)

ONF/SDIS : historique des feux anciens sur le périmètre de l'étude, points de concentration du publique (activités de pleine nature, baignade...).

Retour souhaités pour la prochaine réunion à prévoir ultérieurement

Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE



REÇU EN PREFECTURE

1e 11/19/2021

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

## 3. Préconisation et réflexion du groupe de travail sur le secteur d'Ania, commune de San Gavino di Fium'Orbu et FT Fium'Orbu.

Cet ouvrage, fortement endommagé en partie basse non soumise au régime forestier, a fait l'objet de gros travaux de remise en état par le service départemental des forestiers sapeurs de la Haute Corse au printemps dernier. Ce chantier faisait suite à une demande récurrente des habitants et propriétaires indivis d'Ania, appuyés par le conseiller général du Fium'Orbu sensibilisé par le travail de concertation réalisé lors de l'élaboration de la "charte forestière du Fium'Orbu", portée par le PNRC en partenariat avec le CRPF Corse et l'ONF.

La partie de piste en forêt soumise (partie haute), est quant à elle en bon état, ayant fait l'objet d'une mise aux normes DFCI récente sur un dossier maîtrise d'ouvrage CTC, maîtrise d'œuvre ONF, réalisée en entreprise.

Cette piste dessert un massif forestier à dominante de pins maritimes en mélange au chêne vert et haut maquis en partie basse, puis pins laricio en partie haute.

Présence d'une zone de protection Natura 2000, d'ifs sur environ 2Ha.

Présence du sentier "mare e mare centre" (gestion PNRC), qui draine environ 1000 personnes/saison. Il s'agit donc là d'un enjeu DPCI fort dans un secteur forestier dense et continu particulièrement combustible.

La piste d'Ania a fait l'objet de la prise d'un arrêté préfectoral de servitude lors de sa création en 1992/1994, par le SIVOM du Haut Fium'Orbu alors maître d'ouvrage.

A l'intérieur du périmètre de l'étude PRMF défini, peu de pistes desservent les différentes vallées. Le principe général reste d'éviter les créations d'accès nouveaux (coûteux, impactant d'un point de vue paysager et écologique), en revanche lorsqu'ils existent et que leur intérêt opérationnel est validé par le groupe de travail technique, ils seront intégrés au réseau DFCI et devront faire l'objet de travaux de mise en conformité aux normes PFFENI.

Il est donc préconisé par le groupe de travail:

- De retenir cette piste, d'intérêt opérationnel certain (desserte d'un massif, et seul accès à celui-ci), en classement DFCI.
- De préconiser la création d'un point d'eau HBE (capacité 120 à 200m3), au terminus de la piste. Il sera en outre nécessaire d'aménager l'aire de retournement en conséquence, d'abattre quelques pins pour faciliter l'approche des hélicoptères. De sécuriser la zone par un débroussaillement du sous étage conforme à l'arrêté départemental (rayon 50m). L'implantation nécessitera une validation par les HBE départementaux dans le courant de la saison afin d'être certain de leur opérationnalité future (le SDIS s'engage à réaliser ces tournées durant l'été);
- Plusieurs point d'eau (3 unités) "bord de route" terrestres devront judicieusement être implantés et répartis sur le linéaire de la piste, afin d'assurer la continuité du ravitaillement en eau des CCF.
- Prévoir également sur le linéaire les aires de croisement nécessaires et conforme au PPFENI;
- Prévoir la création d'ouvrages d'art pour soulager les fossés par endroits.

## 4. Autres enjeux "environnementaux" identifiés: l'enclos à cerfs géré par le PNRC (2 Ha clôturés)

Compte tenu de la configuration et des difficultés d'accès liées à une piste étroite, pentue, dégradée et en cul de sac, il n'est proposé aucune mesure concrète de protection de cet espace. En effet aucun débroussaillement périmétral ne pourrait garantir une quelconque protection des animaux évoluant dans une zone totalement close et totalement emmaquisée.

5. Etablissement des règles et procédures à mettre en place pour les études PRMF 2B Suite à la modification de la méthode d'approche et le phasage des études PRMF sur le département de la Haute - Corse demandé par la DDTM :

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

- Prévoir une réunion d'information avec les élus concernés par l'étude (maires, CTC, Com-Com, CG...) préalablement au lancement des études. Cette réunion aura pour but de dresser l'état des lieux avec les élus afin qu'ils s'approprient la démarche.
- A chaque réunion terrain, essayer d'associer les élus (notamment le maire) afin qu'ils disposent des éléments de réflexion et qu'ils s'approprient la politique DFCI régionale.
- Ces demandes font suite au constat (PPFENI), où l'on s'aperçoit que les élus ne connaissent pas la politique DFCI et les rouages administratifs permettant de monter les projets en tant que maître d'ouvrage.

Il est donc décidé de prévoir au plus vite une réunion d'information à destination des élus concernés par l'étude PRMF (Maires, Conseillers Généraux, Président de Com-Com, élus de la CTC)

Cette réunion d'information sera réalisée en inter-service:

DDTM/SDIS/ONF, Communication sur la politique générale PPFENI

ONF SEAT DFCI, communication sur les études en cours (PLPI, PRMF), articulation entre les différents plans...

DDTM, financement mobilisables et procédures



OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE

Unité : DFCI

Antonella MASSATU
Tél: 00 33 6 18 01 84 32
Courriel: antonella,massaiu@onf.fr

## PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 7 octobre 2013

## Etaient présent:

PLANELLES Gilles, pour le SDIS 2B
SANTUCCI Christophe, pour le SDIS 2B
DELIN Johnny, pour la DDTM 2B
SAYAG Stéphane, pour le CG2B service des forestiers sapeurs
DE MARCO Jean Christophe, pour la chambre de l'Agriculture 2B
LAMBARDAN Claire, pour l'OEC
TRECUL Didier, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
CERVETTI François, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu
MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

### Absents excusés :

SCHABAVER Helene, pour l'ONF Aménagement PERALDI Pauline, pour le PNRC

## Ordre du jour:

- 1. Secteur de San Gavino
- 2. Secteur de la forêt territoriale de Fiumorbu

### 1. Secteur de San Gavino

Sur le secteur la problématique incendie est historiquement assez limitée. Les actions se limiteront donc à assurer la possibilité d'accès aux pompiers et une couverture suffisante en eau sur le secteur pour leur permettre d'intervenir en cas de départ de feu dans les meilleures conditions.

La route départementale de Catastaggiu est goudronnée et permet le croisement éventuel des moyens de lutte en plusieurs points. En l'état actuel de la fréquentation du massif il ne semble pas nécessaire de prévoir de nouveaux aménagements. La situation pourrait changer si la fréquentation venait à augmenter de façon significative.

Le réseau d'eau présent est suffisant et ne nécessite aucune mise aux normes.

En effet 3 points d'eau sont déjà existants le long de la route : 1 point d'aspiration sur la rivière au terminus de la route (FMB10) et 2 PI alimentés de la rivière en gravitaire le long de la départementale (FMB11, FMB12). Ces 2 PI sont dotés de 2 sorties en 70 et 1 sortie en 100. Ils sont donc retenus en l'état dans la PRMF Fium'Orbu. 2 autres PI avec des sorties en 45 sont présents mais ne sont pas retenus au titre de la PRMF.

En ce que concerne la DPCI. Au terminus de la piste plusieurs structures d'accueil du public sont existantes: Un gite d'étape, un complexe sportif avec stade de foot, cours de tennis ... Le

## REÇU EN PREFECTURE le 11/18/2821 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

débroussaillement légal semble la mesure la plus appropriée pour la protection de ces structures et des personnes qui les fréquentent. A l'heure actuelle les obligations de débroussaillement ne sont absolument pas respectées. Il serait souhaitable, dans la limite du possible, de les inclure dans la prochaine campagne de sensibilisation de l'office de l'environnement.

Le stade fait office de DZ (il a déjà été utilisé par le passé avec plusieurs PUMA de l'armée).

Dans cette zone <u>2 sentiers</u> prennent départ <u>(le mare e mare centre, le sentier des bergeries de Bianca)</u> et à proximité se trouvent <u>2 canyons assez connus (Macini et Ondella)</u>. En été environs 20 voitures par jours sont garées dans le parking qui semble donc bien proportionné à la fréquentation actuelle. Il nécessite cependant d'être débroussaillé sur 50m.

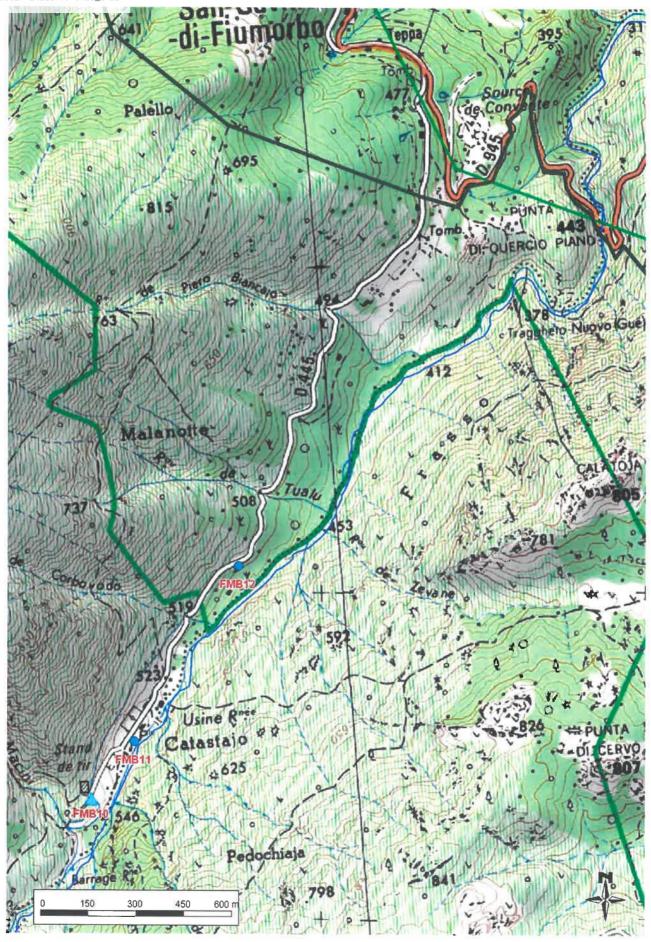
La pose d'un panneau d'information sur le risque incendie est envisagée par le groupe de travail au niveau du parking. Le message est à étudier (réflexion régionale sur l'affichage du risque). Ce panneau servirait aussi de support pour l'affichage de l'arrêté préfectoral en cas de fermeture exceptionnelle des massifs forestiers (ex: 2003).

Le parking peut être utilisé comme aire de retournement par le service de secours et de lutte. Il est toutefois nécessaire de matérialiser la zone de manœuvre (pour l'alimentation et le retournement).

Un <u>site de baignade est présent au pont d'Ania</u>. Le stationnement se fait le long de la route sans pour autant empêcher la circulation. Une trentaine de voitures jours sont présents sur ce secteur en été (essentiellement des locaux). Aucun aménagement particulier n'est prévu pour l'instant sur ce secteur.

A cause de la météo la visite des bergeries de Bianca est reportée à une prochaine réunion.

Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE



## REÇU EN PREFECTURE 1e 11/19/2021 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

## 2. Secteur de la Forêt Territoriale de Fium'Orbu

Sur le périmètre de la PRMF la problématique incendie est liée essentiellement aux feux de foudre. Ces incendies ne sont normalement pas très virulents sur le secteur mais ils sont souvent loin du réseau routier et donc inaccessibles aux moyens de lutte terrestres. C'est pour cela que le choix est fait, tout en conservant un réseau de piste minimal qui permet de pénétrer sur les massifs, d'équiper le territoire de la PRMF avec de grosses réserves en eau pour les HBE. L'utilisation de bâches souples de 200 à 400 m3 pour les points HBE sera privilégiée. Ce type de bâche est garanti 10 ans mais l'expérience nous montre qu'elles ont une durée de vie bien plus importante. Les Points d'eau réalisés avec ces bâches ont un coût fini tout à fait concurrentiel variable entre 140 et 280 € le m3 selon la capacité.

Il sera donc indispensable de préparer un cahier de charge technique précis (SDIS), et prendre en considération les informations recueillies sur le retour d'expérience (ci-joint) effectué par Gilles Planelles sur les points d'eau de Vivario.

La piste d'Alzolu (FMB P03) dessert des propriétés privées, la forêt communale d'Isulacciu et la forêt territoriale du Fium'Orbu en partant d'Isolaccio di Fium'Orbu. Cette piste est retenue au titre de la PRMF jusqu'au lieu dit Chiralbeto. Elle est en bon état et n'a pas besoin pour l'instant d'aménagements particuliers. Même si pas prioritaire, une mise aux normes PPFENI (priorité 3) est toutefois souhaitable.

Un vieux bassin maçonné est existant sur la piste d'Alzolu au lieu dit Tassarelli sur la commune d'Isolaccio di Fium'Orbu. Ce bassin est en très mauvais état et nécessite une réfection complète. La position est idéale pour un point d'eau HBE (FMB06). Vu la largeur de la plateforme présente et la disponibilité d'eau pour le remplissage à proximité, le groupe de travail propose la destruction du bassin existant et son remplacement par une bâche souple de grande capacité (minimum 200m3, idéalement 400m3).

Un autre bassin HBE du même type est proposé au terminus de la piste (FMB01).

Sur les anciennes estives la forêt s'est bien installée. Dans tout le haut versant la hêtraie est continue, en descendant vers le terminus de la piste elle laisse la place, à une forêt en mélange de hêtres et de pins Laricio intercalés avec des zones de maquis.

Une seule concession pastorale pour l'élevage de chèvres à été requise sur ce secteur.

Pour l'instant la réouverture d'estive ne semble pas justifiée.

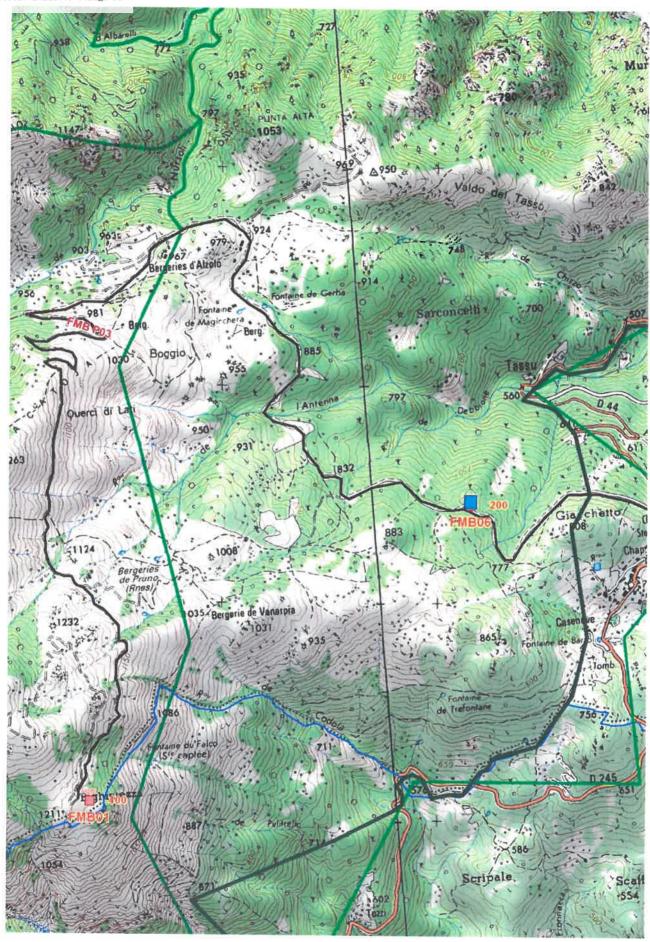
Ceci dit, le maintien de zones ouvertes et du sous-étage des pinèdes propres est souhaitable pour des raisons DFCI. Le sylvo-pastoralisme et l'élevage doivent être donc permis et éventuellement encouragés sur ce secteur.

Pour cela il est essentiel de ne pas oublier que la vocation première de la forêt sur ce secteur est « aquifère », donc toute action entreprise sur ce secteur doit éviter la pollution des captages d'eau.

En 44/45 un grand feu partie de Sant' Antone avait donné lieu à un grand incendie qui était arrivé dans le Fium'Orbu. Pour ce scenario de feu la reconstitution de la hêtraie dans les crêtes qui séparent le haut Taravo et le Fium'Orbu devrait à elle seule créer une barrière naturelle contre l'incendie (au moins pour les feux d'été).

## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE





OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE

Unité : DFCI

Antonella MASSATU
Tél: 00 33 6 18 01 84 32
Courriel: antonella.massaiu@onf.fr

## PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 14 octobre 2013

## Etaient présent:

BOURDIN Jean Christophe, pour le SDIS 2B

ANDREANI Antoine, pour le SDIS 2B

SANTUCCI Christophe, pour le SDIS 2B

DELIN Johnny, pour la DDTM 2B

SAYAG Stéphane, pour le CG2B service des forestiers sapeurs

DE MARCO Jean Christophe, pour la chambre de l'Agriculture 2B

PERALDI Pauline, pour le PNRC

TRECUL Didier, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu

EYGUN Sylvie, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu

MOULENC Louis, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu

SCHABAVER Helene, pour l'ONF Aménagement

MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

## Absents excusés:

PLANELLES Gilles, pour le SDIS 2B LAMBARDAN Claire, pour l'OEC

### Ordre du jour:

- 1. Point d'étape sur les précédentes réunions terrain
- 2. Secteur de la forêt territoriale de Pietra Piana

## 1. Point d'étape sur les précédentes réunions terrain

Profitant de la présence du chef de centre de Ghisonaccia du chef de service prévention et prévision du centre plaine il a été décidé de faire un point d'étape et de résumer les décisions prises dans les précédentes réunions de terrain.

Le chef de Centre nous a confirmé que sur le périmètre de la PRMF la problématique incendie est liée essentiellement aux feux de foudre. Avec des incendies qui ne sont normalement pas très virulents sur le secteur mais inaccessibles au moyens de lutte terrestre.

Il approuve donc le choix fait : conserver un réseau de piste minimal qui permet de pénétrer sur les massifs et équiper le territoire de la PRMF avec de grosses réserves en eau pour les HBE.

L'utilisation de bâches souples de 200 à 400 m3 pour les points HBE est envisagée. Il sera donc indispensable de préparer un cahier de charge technique précis (SDIS), et prendre en considération les informations recueillies sur le retour d'expérience effectué par Gilles Planelles sur les points d'eau de Vivario.

Sur le secteur de San Gavino il a été confirmé que les 2 PI alimentés de la rivière en gravitaire le long de la départementale (FMB11, FMB12) ont un bon débit et ils sont exclusivement DFCI. Ces 2 PI sont dotés de 2 sorties en 70 et 1 sortie en 100. Ils sont donc retenus en l'état dans la PRMF Fium'Orbu.

La disponibilité en eau à proximité du point d'eau FMB07 pour en permettre le remplissage a été confirmé par l'agent ONF.

Il a été vérifié que le FMB06 ne soit pas déjà intégré dans le PLPI Fium'Orbu.

## 2. Secteur de la Forêt Territoriale de Pietra Piana

La piste d'Altana FMB P01 (piste d'Altana + piste de Taoria pour l'ONF) dessert la forêt territoriale du Pietra Piana en partant de la D14. Cette piste est retenue au titre de la PRMF jusqu'au refuge de Pinzelli. Elle est en bon état et (mise à part le dernier km à proximité du refuge) n'a pas besoin pour l'instant d'aménagements particuliers.

Sur cette piste 3 points d'eau existent :

GHI01, point d'eau existant à normaliser (retenu dans le PLPI Ghisoni)

FMB02, Maçonné d'une capacité de 35m3, rempli sur le trop plein du réseau d'eau. A utilisation exclusive DFCI, retenu en PRMF. Vanne cassée, étanchéité à refaire (nombreuses fuites).

FMB03, citerne maçonnée enterrée d'environ 30m3, remplie sur le réseau d'eau (une vanne permet le remplissage), étanche. Retenu en PRMF comme point d'aspiration. A ajouter à la base de données de l'existant.

Un quatrième point d'eau (bassin HBE de grande capacité) a été prévu (FMBO5) lors de la réunion du 24 septembre 2012.

Un vieux bassin maçonné circulaire à ciel ouvert de 60m3 est existant sur la piste d'Albarelli au lieu dit Monte Lati sur la commune d'Isolaccio di Fium'Orbu. Ce bassin est en très bon état et ne nécessite aucune intervention pour son utilisation HBE. Il est retenu au titre de la PRMF comme bassin HBE (FMBO4) et il doit être intégré à la base de données de l'existant. Un abattage de quelques arbres contigus au bassin est à prévoir pour dégager un peu la plateforme pour l'approche de l'hélicoptère. Une fois que le massif sera équipé avec les points d'eau de grande capacité prévus en PRMF, ce point d'eau pourra être éventuellement abandonné en cas de dégradation (sa réfection ne se justifiera peut être pas).

La piste qui conduit à ce bassin (Albarelli) n'est pas retenue au réseau DFCI. En effet sur ce versant aucun incendie n'a été répertorié ces dernières années. L'attaque HBE serait en tout cas privilégiée en cas de feu de foudre, avec l'appui au sol du commando FDF.

De l'ensemble du réseau de pistes desservant le massif forestier de Pietra Piana seul l'axe principal pour un total de 13 Km est retenu au titre de la PRMF. Le nom commun choisi est Piste d'Altana (comprenant les pistes forestières d'Altana, Taoria et partie de Pinzelli) et le nom PRMF FMB PO1. Les pistes : de Tana, d'Albarelli, de Largetu, d'Aquilaghjuo, de Cavorsu, de Campiglione, de Pinzelli (tronçon après le refuge), de Monte Lati, piste de Polestrella, piste dell'Acqua et piste de Morello ne sont donc pas retenues au réseau DFCI.

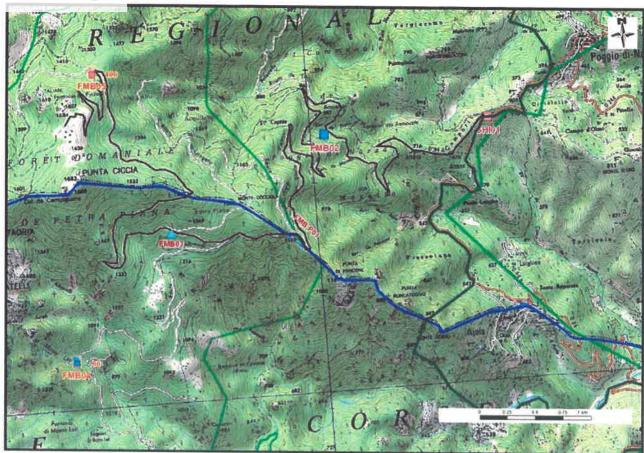
Sur le secteur de Pietra Piana aucun besoin de mise en auto-résistance n'a pour l'instant pu être identifié (structure et type de peuplements les rendant naturellement auto-résistants).

La prochaine réunion nous permettra d'étudier le secteur des bergeries de Bianca et de parler de la problématique des nombreux sentiers : sentier de bocca di Juva (voir PRMF Tova Solaro Chisa), Mare e Mare centre, Mare e Monti, sentier de prati, sentier de Poggiu Pinzelli. Date prévue le 26 novembre.

## REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE





OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE Unité: DFCI

Antonella MASSAIU Tél: 00 33 6 18 01 84 32

Courriel: antonella.massaiu@onf.fr

## PRMF FIUM'ORBU Relevé de décisions du 9 mai 2018

Etaient présent:

ANDREANI Antoine, pour le SDIS 2B COSSU Franck, pour la DDTM 2B SAYAG Stéphane, pour le CG2B service des forestiers sapeurs MASSAIU Antonella, pour l'ONF Unité Spécialisée DFCI

Absents excusés:

PLANELLES Gilles, pour le SDIS 2B TRECUL Didier, pour l'ONF UT Ghisoni-Fium'Orbu

## Ordre du jour:

1. Réflexion sur la PRMF suite aux incendies de 2017

## 1. Réflexion sur la PRMF suite aux incendies de 2017

L'étude de la PMRF Fiumorbu était en cour de finalisation en début d'année avant les incendies du 2/8/17 sur Palneca et du 26/10/17 sur Ghisoni.

Afin de prendre en compte ces sinistres majeurs pour le massif, une réunion du GTT a été organisée sur Ghisonaccia le jeudi 9 mai 2018. L'analyse des incendies a été mise à jour pour l'occasion par le chargé d'étude ainsi que la couche des grands incendies, en intégrant le grand feu de 45 sur le périmètre de la PRMF.

## 1. Problématique incendie

## 1.1. Départs de feux

L'analyse du phénomène feu s'appuie sur les enseignements contenus dans la base de données « Prométhée » mise en place depuis 1973. Cette dernière regroupe les 15 départements la zone de défense Sud. Toutes les informations recueillies par les différents services (pompiers, forestiers, policiers et gendarmes) sur les feux ayant fait l'objet d'une intervention des services de lutte peuvent être consultées.

L'étude actualisée des données porte sur les 10 dernières années (de 2008 à 2017).

Selon les critères contenus dans cette base, le feu de forêt est un incendie qui atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis, d'une superficie d'au moins 1 hectare d'un seul tenant. Le terme atteint, sous-entend qu'une partie au moins des arbres ou arbustes a été détruite.

## 1.2. La pression incendiaire

Dans le secteur de l'étude il a été enregistré dans les derniers 10 ans, seulement 27 départs de feux pour une superficie totale de 12,35 ha (soit 2,7 feux/an en moyenne et 1,2 ha/an).

La pression incendiaire n'est pas très importante sur ce secteur et la surface parcourue reste très faible.

## 1.3. Typologie des feux de forêt

Une analyse des feux de forêt peut être effectuée selon la surface unitaire parcourue, indicateur de l'efficacité de la lutte et du dommage engendré.

Le choix du découpage est calqué sur celui du PPFENI:

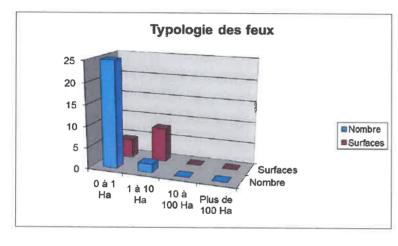
de 0 à 1 ha, feu naissant

de 1 à 10 ha, petit feu

de 10 à 100 ha, feu moyen

plus de 100 ha, grand feu

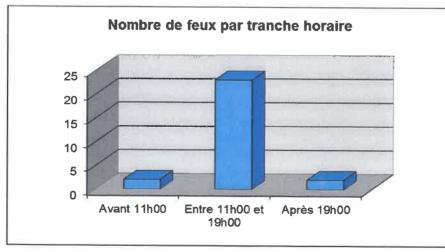
Classes	0 à 1 Ha	1 à 10 Ha	10 à 100 Ha	Plus de 100 Ha
Nombre	25	2	0	0
Surfaces	4	8	0	0
% nbre	92,59%	7,41%	0,00%	0,00%
% surf	35,22%	64,78%	0,00%	0,00%



La tendance mise en évidence permet d'apprécier la qualité d'intervention des secours qui arrivent à maîtriser une majorité des départs de feux avant qu'ils ne dégénèrent et causent de gros dégâts à l'espace naturel.

100% des feux à l'intérieur du massif, sont maîtrisés avant qu'ils ne dégénèrent et ne parcourent plus de 10 ha.

## 1.3.1 Classement du risque feu de forêt par groupe horaire



Cet histogramme permette

de confirmer la période

d'alerte maximum, se situant

entre 11h00 et 19h00 (en

périphérie ou à l'intérieur du

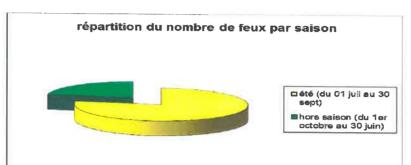
massif), le nombre de

départs de feux constatés

avant ou après ces horaires est faible et traduit une pression incendiaire peu importante.

Ce creneau horaire de risque maximum correspond aux périodes d'occupation du terrain par le dispositif préventif de lutte feux de forêt. Ce dispositif est mis en œuvre par le SIS 2B en partenariat avec les différents autres acteurs que sont la CdC (Forestiers Sapeurs 2B), l'ONF,...

## 1.3.2La saison des feux

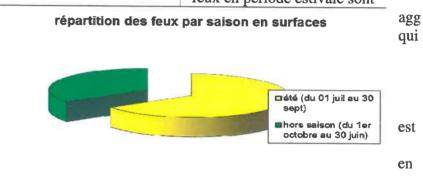


La problématique feu de forêt dans cette région ne se limite pas à la période estivale. 22% des feux sont recensés hors période estivale. Cependant les feux d'hiver représentent moins le 35% de la surface totale.

Les nombreux départs de feux en période estivale sont

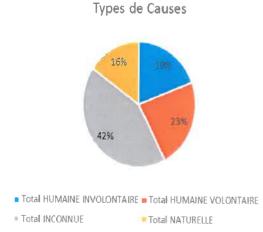
ravés par une météorologie favorise une propagation rapide et problématique.

Cependant suite aux conditions atypiques de l'été 2017 une attention renouvelée à porter sur la possible propagation des feux d'hiver, particulier en montagne.



## 1.3.3 Analyse des causes

La base de données Prométhée est trop peu renseignée (% d'incendies d'origine inconnue supérieur à 42%) pour obtenir une analyse représentative et fiable. Nous pouvons cependant tirer quelques enseignements de ces données, en particulier en ce qui concerne les feux de foudre. Ces départs de feu, dans l'emprise de la zone d'étude, constituent 16% (soit 4 départs de feux sur les 27 des derniers 10 ans) du total.



Les feux ayant pour origine la foudre représentent donc un nombre important d'incendie et devront être intégrés à la réflexion préventive sur l'aspect DFCI. Ce type de feu est souvent difficile d'accès.  $\mathbf{II}$ implique d'importantes contraintes opérationnelles et nécessite de mettre en œuvre des moyens lourds d'extinction (largages aériens. héliportage en matériels et en hommes, établissements, travaux forestage,...).

Un important effort de sensibilisation et d'information reste à faire. En effet 19% des départs de feux restants sont d'origine involontaire, et de ceux-ci, plus de la moitié sont dus à des travaux.

# REÇU EN PREFECTURE le 11/19/2021 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

## 1.4. Grands incendies

## 1.4.1 Historique ancien

Entre 1973 et 1983 un seul grand incendie est enregistré dans les communes comprises dans la PRMF dans la base Prométhée (Serra di Fiumorbu du 12/08/1994, (110 ha Prométhée, 220 ha carte feux météo; cause: malveillance). Ce contour est cependant situé à l'extérieure de la zone d'étude, dans la plaine.

Nombreux sont les moyens et grands incendies qui se sont déroulés aux alentours du secteur d'étude de la PRMF, sans pour autant l'atteindre:

- dans la plaine, à l'ouest de la PRMF (1986 Ghisonaccia, 971 ha, 8/7/2000 Ghisonaccia, 518 ha, 2003 Prunelli, 83 ha) (Promethée).
- au Nord de la PRMF (9/9/1984 Ghisoni, 100ha; 29/7/85 Ghisoni, 7690 ha; 24/8/2000 Vivario, 4899 ha) (Promethée, base feux météo ONF).
- au Sud de la PRMF (1904 Chisa, 513 ha, cause probable: foudre; 29/09/1940 Monte Malo, cause : foudre, 1081 ha ; Août 1949 Binidetti-Travo, 2500 ha, cause probable :feu de camp ; 8/12/1981 Tova, 750 ha, cause : feu de chasseur (PLPI Fiumorbu).
- à l'Est de la PRMF (25/08/1960, St Antone Cerotte, 288 ha; 10/10/1970 Cozzano, 400 ha). Le premier parti en bord de départementale a parcouru 288 ha. Le deuxième parti un peu plus à Nord a parcouru 400 ha. Les deux sont d'origine humaine volontaire. (archives de L'ONF)

Le seul départ de feu ayant dégénéré en incendie de grande ampleur dans le périmètre de l'étude est celui du Fiumorbu en 1945.

Le contour du feu probable de 45 a été reconstruit à partir des témoignages des personnes qu'ils l'ont vécu et de la photo-interprétation des photos aériennes de 52.

Le 27 juillet, les habitants du Fiumorbu partent en pèlerinage pour se rendre à la fête de St Antoine du 28 juillet. Passaient la nuit à proximité des crêtes, pour redescendre le lendemain sur le Taravo, en passant par Punta di à Cappella. Traditionnellement des foyers étaient allumés dans les zones de campement pour réchauffer les pèlerins. Pendant la nuit (entre le 27 et le 28) vers 3 heures l'alerte est donnée et « toute la montagne est en feu ». Un foyer mal-étaient au lieu-dit Bianca serait à l'origine d'un incendie. Le 30 Juillet le feu menace Albitrone, 6 personnes décèdent dans la tentative d'évacuer le village. Le feu est encore actif et redouble de violence. Le 1<sup>er</sup> aout en mijournée (pendent l'enterrement des 6 victimes) et touche la plaine.

## 1.4.2 Historique récent

Plusieurs grands incendies ont eu lieu dans le périmètre plus au moins proche de la PRMF sans véritablement la concerner.

Cependant en 2017 deux incendies ont directement menacé le secteur d'étude :

## Le feu de Palneca du 2 aout.

Le 2 aout 2017 à 15h48, un feu d'origine humaine volontaire est parti de la départementale, a parcouru 186 ha. L'incendie s'est développé dans une pinède de Pin Laricio pour atteindre rapidement un secteur inaccessible aux moyens terrestres. Poussé par la pente et par le vent a brûlée en peu de temps tout le versant. Le feu a été contenu en crête par la présence d'une hêtraie. Il a débordé sur quelques centaines de mètres, et cela malgré le largage de retardant sur ce secteur, dans une zone de végétations d'altitude (lande à genet ...) vers le Fiumorbu. Un feu tactique en forêt de Fiumorbu a permis de régler définitivement le problème.

REÇU EN PREFECTURE

1e 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

## Le feu de Ghisoni du 27 octobre.

Le 27 octobre à 15h37, un feu est parti vraisemblablement d'un écobuage non contrôlée dans le Gialgone (NB68D7.4) dans un secteur inaccessible par voie carrossable, à proximité du sentier de grande randonnée GR20 et d'une cabane servant de bergerie en période estivale. La végétation est de type lande et pelouse alpine. Entre le jeudi 26 octobre au samedi 29 octobre, le vent d'Ouest régulier à cinquante kilomètres heure avec des rafales avoisinant les quatre -vingt kilomètres heure fait progresser rapidement l'incendie. Des moyens aériens ont été déployés les trois premiers jours. Les largages sont moyennement efficaces à cause d'une aérologie très difficile (vent, fumées, reliefs escarpés). L'incendie progressant très rapidement vers des parties davantage accessibles, des lourds moyens terrestres sont répartis de manière stratégique sur la partie OUEST (côté départ d'incendie) et la partie EST où est localisé une saute de feu. Une partie du personnel au sol réalise de longs établissements de tuyaux, d'autres personnels réalisent un feu tactique pour stopper la progression.

Du dimanche 29 octobre au samedi quatre novembre, un lourd travail de traitement de lisières, de souches, d'arbres, est exercé sur l'ensemble du périmètre de l'incendie.

Environ 526 hectares sont parcourus par les flammes. (Extrait du rapport ONF)

## 1.5. Analyse

Nous pouvons considérer le périmètre de la PRMF du Fiumorbu comme un des sites où le risque est peu important en termes d'incendie (éclosion et propagation).

Cependant, la proximité du littoral, où la pression incendiaire est importante et de secteur au Nord et au sud ou historiquement nous enregistrons une haute fréquence des grandes incendies, la rend vulnérables aux incendies provenant de l'extérieure de la zone d'étude, notamment par vent d'ouest ou avec un régime de brise et par effet de pente.

Sur cette grande région, les incendies sont principalement liés à un vent dominant d'Ouest à Sud-Ouest. Nous trouvons dans les vallées de la zone d'étude un effet de foehn par vent d'Ouest.

L'analyse historique des grands incendies favorise un scénario bien déterminé qui est :

- au Nord celui des feux de 2000 (Vivario) de 4899 ha ou de 1985, parti de Ghisoni il est arrivé à en plaine de Ghisonaccia et a parcouru plus de 7600 Ha;
- au sud celui de 1949 (Chisa-Binidettu) qui a parcouru 2500 ha et de 1940 (Monte Malo) qui a parcouru 1081 ha avec les enveloppes finales des feux qui suivent toujours le même axe d'Ouest en Est.
- A l'ouest les feux en provenance de la Corse du Sud ou du secteur sud de Ghisoni suivent le même principe de propagation Ouest-Est mais s'arrêtent généralement à l'extérieur de la zone d'étude. L'exemple du feu de Palneca de 2017 fait cependant exception et nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri. Le feu en provenance de l'OEST (Corse du Sud ou Ghisoni), par vent d'ouest, et dans de situations particulières comme en 2017 (T:36° et H<15%) peuvent déborder dans le Fiumorbu. Sur les crêtes qui séparent le Fiumorbu du Taravo ou de la vallée de Ghisoni les hêtraies s'alternent avec de landes et des pelouses montagnardes, bien plus favorables au passage de l'incendie.
- Les feux de la plaine orientale sont poussés vers la mer par vent d'ouest. Par vent d'est l'air humide de la mer permet de les maitriser avant qu'ils atteignent le secteur de la PRMF.

En l'absence de vent, le facteur prédominant de la propagation est la pente ou le combustible selon les cas mais les feux sont de moindre ampleur se limitant aux vallées.

Comme le montre l'analyse des causes, la foudre est responsable de 16% des départs de feu, mais les mises à feu malveillantes ou d'origine accidentelle sont également importantes.

# REÇU EN PREFECTURE 1e 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

Un départ de feu peut éclore n'importe où (dans le périmètre de l'étude).

## 2. Synthèse

#### 2.1. Scénarii des feux attendus

Sur ce secteur, comme nous l'avons vu, les incendies sont principalement liés à un vent dominant d'Ouest à Sud-Ouest. Nous trouvons dans les vallées de la zone d'étude un effet de foehn par vent d'Ouest. L'analyse historique des grands incendies favorise des scenarii bien déterminé.

## 2.1.1 Scenarii au NORD et au SUD de la zone d'étude.

Celui des feux de 2000 (Vivario) de 4899 ha ou de 1985, parti de Ghisoni arrivés en plaine de Ghisonaccia ont parcouru plus de 7600 Ha; celui des feux de 1904 (forêt de Sari et Chisà), 1940 (Monte Malo – Cipitosa – Ruvoli – Solaro – Vignale), ou encore 1949 (Binidetti – vallée du Travo). Les causes sont différentes, les points de départ différents, les conditions météorologiques différentes également, mais les enveloppes finales des feux suivent toujours le même axe d'Ouest en Est.

## 2.1.2 Scenarii à l'EST de la zone d'étude.

Les feux de la plaine orientale sont poussés vers la mer par vent d'ouest. Par vent d'est l'air humide de la mer permet de les maitriser avant qu'ils atteignent le secteur de la PRMF.

## 2.1.3 Scenarii à l'OUEST de la zone d'étude.

Les feux en provenance de la Corse du Sud ou du secteur sud de Ghisoni suivent le même principe de propagation Ouest-Est mais s'arrêtent généralement à l'extérieur de la zone d'étude. L'exemple du feu de Palneca de 2017 fait cependant exception et nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri. Ces feux en effet, par vent d'ouest, et dans de situations particulières comme en 2017 (T :36° et H<15%) peuvent déborder dans le Fiumorbu (voir feu de Palneca de 2017). Sur les crêtes qui séparent le Fiumorbu du Taravo ou de la vallée de Ghisoni les hêtraies s'alternent avec de landes et des pelouses montagnardes, bien plus favorables au passage de l'incendie.

## 2.1.4 Scenarii à l'intérieur de la zone d'étude.

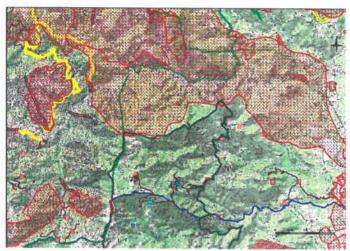
Le feu de 1945, avec un point de départ à l'intérieur de la zone d'étude et une propagation vraisemblablement Sud-Nord, puis Ouest-Est. Le contour de feu a été tracé de façon approximative en utilisant les témoignages retranscrit dans un article du Corse Matin et grâce à une photo-interprétation des photos aériennes historiques disponible sur geoportail. Cette reconstruction donne une surface de presque 3500 ha, très certainement sous-estimé.

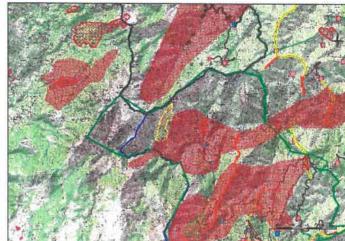
## 2.2. Objectifs du PLPI: réponses aux scénarii de feux attendus.

# REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com 1\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

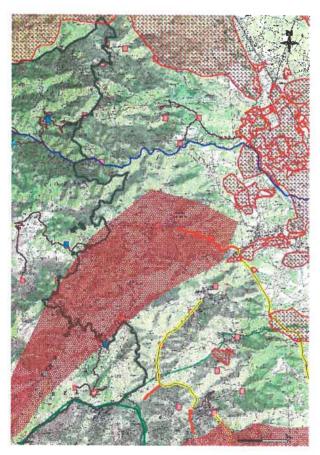
## 2.2.1 Réponses au NORD et au SUD de la zone d'étude.

Au vue de l'aérologie locale par vent d'Ouest, du relief, et de l'analyse de l'historique des grands incendies, il n'est pas préconisé d'ouvrage de type ZAL et Coupure Active supplémentaire à ceux prévus dans le cadre des PLPI Ghisoni, PRMF Ghisoni et PRMF Tova Solaro Chisa.



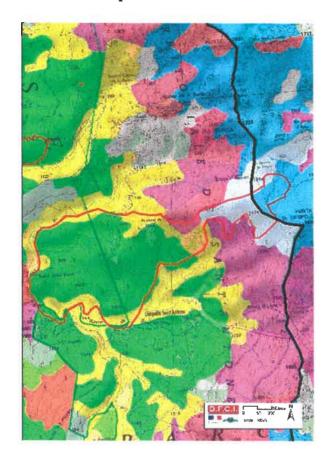


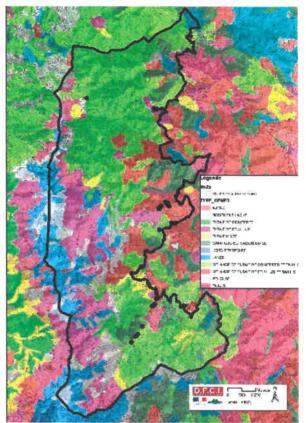
2.2.2 Réponses à l'EST de la zone d'étude.



Au vue de l'aérologie locale par vent d'Ouest, du relief, et de l'analyse de l'historique des grands incendies, il n'est pas préconisé d'ouvrage de type ZAL et Coupure Active supplémentaire à ceux prévus dans le cadre des PLPI Ghisoni, et PLPI Fiumorbu.

## 2.2.3 Réponses à l'OUEST de la zone d'étude.

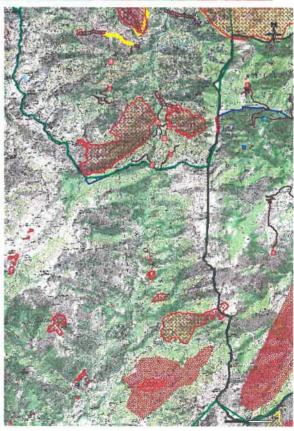




Le feu de Palneca de 2017 (image de droite) nous montre qu'un débordement des feux en provenance de l'Ouest de la zone d'étude est possible. La PRMF doit prendre les mesures pour conforter la résistance des crêtes dans les zones de lande et pelouse montagnarde (en bleu dans la cartographie jointe) en s'appuyant sur les formations à hêtre (en rose et violet dans la cartographie jointe) que freinent naturellement l'incendie. Pour faire cela il est envisagé de favoriser le hêtre à chaque fois qu'il est bien installé. Dans la zone à lande et pelouse ou les feuillues ne sont pas présentes le GTT identifiera des secteurs stratégique de gestion du combustible pour créer une discontinuité si cela est possible et nécessaire (brûlage dirigé) ou pour anticiper sur les actions de feux tactiques (laft ou identification de secteur favorables naturels).

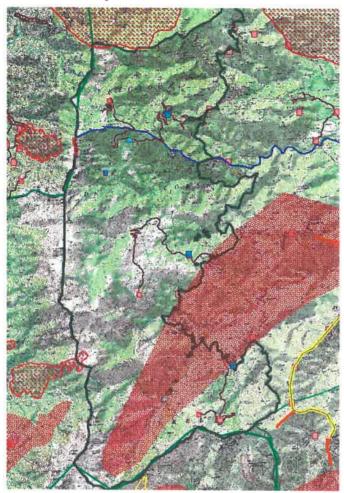
Il faut de plus prendre en compte le feu d'automne (Ghisoni, 2017) pour lesquelles l'effet de la hêtraie perd de son efficacité.

Dans tout le cas, en cas d'incendie qui menace d'atteindre les crêtes, il est nécessaire de prévoir le déclanchement immédiat de l'équipe feu tactique.



## REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

2.2.4 Réponses à l'intérieur de la zone d'étude.

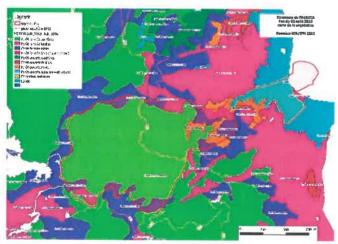


Pour répondre à un scenario de feu similaire à celui du 45 il n'est pas possible de prévoir des ouvrages structurants type ZAL ou coupure active car le territoire ne s'y prête pas. La PRMF prévoit donc un maillage de pistes et points d'eau de grandes capacités permettant de faciliter l'accès dans le massif et le traitement des feux naissants de la part de moyens terrestre, ainsi que la disponibilité d'eau pour les HBE.

## 3. Mesures préconisées en PRMF (intégration suite aux feux de 2017)

3.1.1 mesures de favorisation des feuillus et en particulier de la hêtraie

Les limites latérales du feu de Palneca s'appuient sur des talwegs dont le couvert est en



feuillus. A défaut d'actions de marquantes. ceci confirmerait préconisations initiales de l'étude proposaient de favoriser leur sylviculture. En crête le feu a été fortement ralenti par la présence d'une hêtraie, il a fini pour passer dans une zone de discontinuité à lande d'altitude et pelouse alpine en basculant dans le Fiumorbu ou il est arrêté par des actions de lutte (feu tactique et groupe commando).

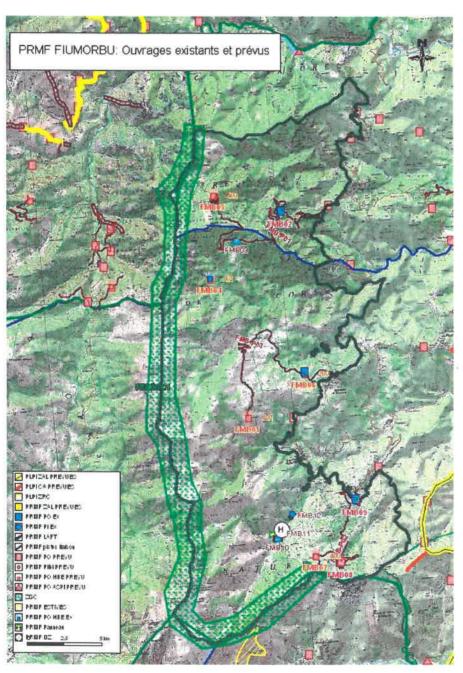
Il conviendrait donc de cloisonner le massif

# REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021 Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20211008-6021\_1-DE

par des peuplements feuillus (en partie déjà prévus dans les aménagements forestiers) avec la conduite des ripisylves les long des ruisseaux et la favorisation du hêtre en crête ou cela est possible.

Ces mesures seront réalisées dans la Zone de Gestion de Combustible (ZGC) qui comprend : mesures de favorisation et protection des feuillues, identification des zones d'allumage naturelles, création de laft et réalisation de zones de discontinuité de combustible. Cette zone est représentée symboliquement dans la carte sur toute la ligne de crête. Le détail de leur localisation sera décidé sur le terrain.

3.1.2 Identification de lignes d'allumage et des zones de réduction de combustible en appui de la hêtraie.



Malgré la faible végétation constituée de pelouse alpine de lande et d'altitude, le feu progressé en crête jusqu'à basculer sur le versant du Fium'Orbo où il n'a été arrêté que par des actions de lutte. L'identification des passages potentiels du feu entre versants complétée d'un diagnostic permettrait d'anticiper risques Ces basculement. Ce dernier intégrerait les modalités de mise en œuvre du feu aussi bien tactique que dirigé.

Les lignes d'allumage seront identifiées par l'équipe feu tactique lors d'une visite terrain. Ces lignes pourront être naturelle ou nécessiter une structuration en laft et constitueront une ligne d'appui en complément des zones de discontinuité de combustible préparées à l'avance là où il est nécessaire. Chaque fois que le hêtre est présent sera privilégié dans la

limite du possible sa favorisation, même active (plantation, protection...). Cet ensemble d'action constituera la Zone de Gestion du Combustible, représentée symboliquement dans la carte sur toute la ligne de crête.